

# **Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest**

## **COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2019**

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest en date du 31/01/2020 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 26/03/2020.

CAISSE RÉGIONALE DE  
CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL  
DU CENTRE OUEST  
29, Boulevard de Vanteaux  
B.P. 509  
87044 LIMOGES CEDEX  
RCS Limoges D 491 007 457

*Nathalie MEROUR*

## SOMMAIRE

<b>CADRE GENERAL.....</b>	<b>4</b>
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE .....	4
<i>Organigramme Caisse Régionale du Crédit Agricole de CENTRE OUEST.....</i>	4
ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU CRÉDIT AGRICOLE .....	5
RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE .....	7
INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES .....	12
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS .....</b>	<b>13</b>
COMPTÉ DE RESULTAT.....	13
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	14
BILAN ACTIF .....	15
BILAN PASSIF.....	16
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES .....	17
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	18
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS.....</b>	<b>21</b>
1 PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS. .....	21
1.1 <i>Normes applicables et comparabilité .....</i>	21
1.2 <i>Principes et méthodes comptables .....</i>	25
1.3 <i>Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28).....</i>	61
2 PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE .....	66
3 GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE.....	67
3.1 <i>Risque de crédit.....</i>	67
3.2 <i>Risque de marché.....</i>	93
3.3 <i>Comptabilité de couverture Risque de liquidité et de financement .....</i>	97
3.4 <i>Comptabilité de couverture .....</i>	99
3.5 <i>Risques opérationnels .....</i>	104
3.6 <i>Gestion du capital et ratios réglementaires.....</i>	105
4 NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES .....	106
4.1 <i>Produits et charges d'intérêts .....</i>	106
4.2 <i>Produits et charges de commissions .....</i>	107
4.3 <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....</i>	107
4.4 <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres .....</i>	108
4.5 <i>Produits (charges) nets des autres activités .....</i>	109
4.6 <i>Charges générales d'exploitation.....</i>	109
4.7 <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....</i>	110
4.8 <i>Coût du risque .....</i>	111
4.9 <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs.....</i>	112
4.10 <i>Impôts .....</i>	112
4.11 <i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres .....</i>	114
5 INFORMATIONS SECTORIELLES.....	117

6	NOTES RELATIVES AU BILAN .....	118
6.1	<i>Caisse, banques centrales .....</i>	118
6.2	<i>Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat .....</i>	118
6.3	<i>Instruments dérivés de couverture .....</i>	119
6.4	<i>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres .....</i>	120
6.5	<i>Actifs financiers au coût amorti .....</i>	121
6.6	<i>Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue .....</i>	123
6.7	<i>Expositions au risque souverain .....</i>	125
6.8	<i>Passifs financiers au coût amorti .....</i>	127
6.9	<i>Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers .....</i>	129
6.10	<i>Actifs et passifs d'impôts courants et différés .....</i>	130
6.11	<i>Comptes de régularisation actif, passif et divers .....</i>	131
6.12	<i>Immeubles de placement .....</i>	132
6.13	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) .....</i>	133
6.14	<i>Provisions .....</i>	134
6.15	<i>Dettes subordonnées .....</i>	135
6.16	<i>Capitaux propres .....</i>	136
6.17	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle .....</i>	139
7	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS .....	141
7.1	<i>Détail des charges de personnel .....</i>	141
7.2	<i>Effectif moyen de la période .....</i>	141
7.3	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies .....</i>	141
7.4	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies .....</i>	142
7.5	<i>Autres avantages sociaux .....</i>	144
7.6	<i>Rémunérations de dirigeants .....</i>	144
8	CONTRATS DE LOCATION .....	145
8.1	<i>Contrats de location dont le Groupe est preneur .....</i>	145
8.2	<i>Contrats de location dont le Groupe est bailleur .....</i>	146
9	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES .....	147
10	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS .....	149
11	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS .....	150
11.1	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti .....</i>	151
11.2	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur .....</i>	154
12	IMPACTS DES EVOLUTIONS COMPTABLES OU AUTRES EVENEMENTS .....	160
12.1	<i>Reclassement de titres groupe .....</i>	160
12.2	<i>Rappel sur la mise en application de la norme IFRS 16 .....</i>	161
13	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2019 .....	163
13.1	<i>Composition du périmètre .....</i>	163
13.2	<i>Opérations de titrisation et fonds dédiés .....</i>	164
14	PARTICIPATIONS ET ENTITES STRUCTUREES NON CONSOLIDÉES .....	165
14.1	<i>Participations non consolidées .....</i>	165
15	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2019 .....	166

**Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers**

## **CADRE GENERAL**

### ***Présentation juridique de l'entité***

#### **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DU CENTRE OUEST**

Siège social : 29, boulevard de VANTEAUX - 87000 LIMOGES

Siren : 391 007 457 R.C.S LIMOGES

Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions du Livre V du Code monétaire et financier au capital de 57 801 280,00 euros.

Agréée en tant qu'établissement de crédit

Reconnue société de courtage d'assurance – immatriculée au RIA sous le n°07022854

### ***Organigramme Caisse Régionale du Crédit Agricole de CENTRE OUEST***



## *Organigramme simplifié du Crédit Agricole*

### **Un Groupe bancaire d'essence mutualiste**

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 10,5 millions de sociétaires qui élisent quelques 29 658 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

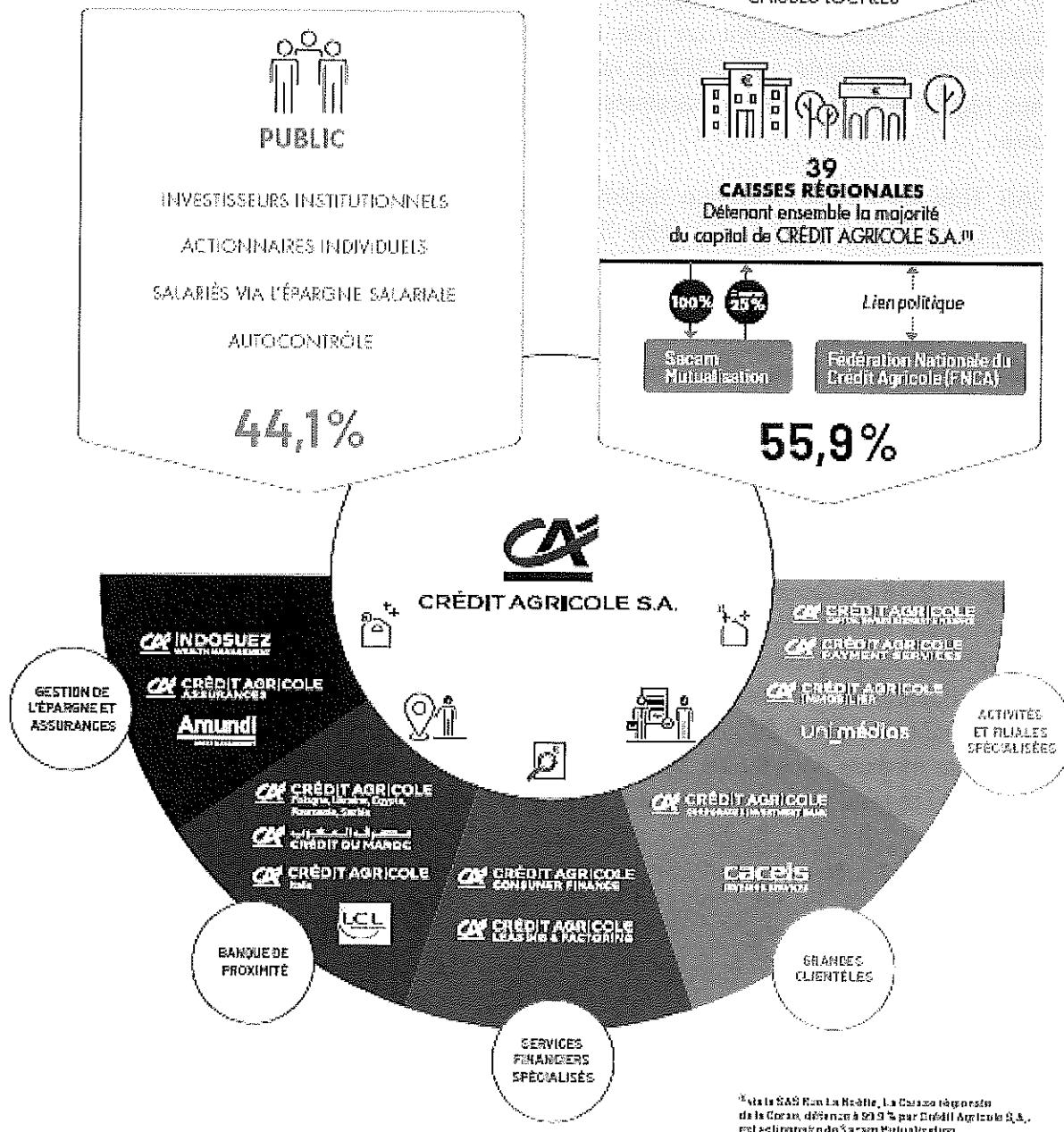
La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

# LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Le périmètre du Groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



(1) via la SAS Rue La Boétie. La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9 % par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de Sacam Mutualisation.

## *Relations internes au Crédit Agricole*

### ➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

#### • Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Dettes envers les établissements de crédit".

#### • Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Dettes envers la clientèle".

#### • Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les

Caisse régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de placement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisse régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisse régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisse régionales**

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisse régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisse régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisse régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de trois à dix ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisse régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisse régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

## ➤ Couverture des risques de Liquidité et de Solvabilité

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

L'ACPR, autorité de résolution nationale, considère la stratégie de résolution « *single point of entry* » (point d'entrée unique ou SPE) comme la plus appropriée s'agissant du système bancaire français. Le groupe Crédit Agricole a retenu le modèle du SPE. A ce titre, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, serait ce point d'entrée unique dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole. Compte tenu des mécanismes de solidarité existant au sein du Groupe, la Caisse régionale ne peut pas être mise en résolution de manière individuelle.

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisse régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

L'Autorité de résolution peut ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de

résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

L'Autorité de résolution peut utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution doivent être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve de certaines exceptions. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesure de résolution sont mis en œuvre tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du *No Creditor Worse Off than on Liquidation* – NCWOL visé à l'article L 613-57.I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

L'Autorité de résolution peut mettre en œuvre les outils de renflouement interne (bail-in). En cas de résolution opérée sur le groupe Crédit Agricole, l'Autorité de résolution pourrait ainsi décider d'appliquer une mesure de « bail-in » aux parts sociales, CCI et CCA, c'est-à-dire déprécier leur valeur minimale afin d'absorber les pertes et aux instruments de dette, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes. Dans ce cas l'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe.

Les autres mesures de résolution que l'Autorité de résolution peut mettre en œuvre sont pour l'essentiel ; la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

## ➤ Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé le 19 décembre 2013 et amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3), s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1<sup>er</sup> juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1<sup>er</sup> mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant désormais aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels : on parle désormais des garanties Switch Assurance. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales ;
- les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Sur le plan comptable :

Les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèse raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations détenues dans Crédit Agricole Assurances. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

#### *Informations relatives aux parties liées*

Les Caisses Locales affiliées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest font partie du périmètre de consolidation. Les Caisse locales investissent leurs fonds propres dans le capital de la Caisse Régionale (43,3M€ au 31/12/2019). La Trésorerie résiduelle est placée dans un compte courant ouvert dans les livres de la Caisse Régionale (1.134K€ au 31/12/2019).

Depuis le 21 Octobre 2015 la Caisse Régionale du Centre Ouest intègre de façon globale dans son périmètre de consolidation le FCT Crédit Agricole Habitat.

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés	4.1	157 615	155 852
Intérêts et charges assimilées	4.1	(73 352)	(71 301)
Commissions (produits)	4.2	84 474	85 246
Commissions (charges)	4.2	(13 059)	(12 730)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	6 541	(5 802)
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		(58)	100
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		6 599	(5 902)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	22 157	20 743
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		□	□
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		22 157	20 743
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		□	□
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		□	□
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		□	□
Produits des autres activités	4.5	693	579
Charges des autres activités	4.5	(2 131)	(2 253)
<b>Produit net bancaire</b>		<b>182 938</b>	<b>170 334</b>
Charges générales d'exploitation	4.6	(114 508)	(111 993)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.7	(6 945)	(6 871)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>61 485</b>	<b>51 470</b>
Coût du risque	4.8	(9 745)	(9 315)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>51 740</b>	<b>42 155</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		□	□
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	(245)	74
Variations de valeur des écarts d'acquisition		□	□
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>51 495</b>	<b>42 229</b>
Impôts sur les bénéfices	4.10	(10 288)	(9 367)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		□	□
<b>Résultat net</b>		<b>41 207</b>	<b>32 862</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		□	□
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>41 207</b>	<b>32 862</b>

(1) Correspond au résultat y compris Résultat net des activités abandonnées.

**RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>
<b>Résultat net</b>		<b>41 207</b>	<b>32 862</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.11	(524)	(219)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.11	□	□
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.11	37 349	(49 812)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	36 825	(50 031)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	□	□
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	(1 046)	1 882
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	□	□
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.11	□	□
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>4.11</b>	<b>35 779</b>	<b>(48 149)</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11	□	□
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.11	102	(237)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	□	372
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	102	135
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	□	□
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	(30)	(120)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	□	□
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.11	□	□
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>4.11</b>	<b>72</b>	<b>15</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>4.11</b>	<b>35 851</b>	<b>(48 134)</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>77 058</b>	<b>(15 272)</b>
Dont part du Groupe		77 058	(15 272)
Dont participations ne donnant pas le contrôle		□	□
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.11	15	

## BILAN ACTIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Caisse, banques centrales	6.1	39 796	37 314
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.9	201 774	343 581
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		3 910	4 185
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		197 864	339 396
Instruments dérivés de couverture	3.4-6.3	78 307	77 603
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6.4-6.6	752 929	714 283
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		4 192	4 105
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		748 737	710 178
Actifs financiers au coût amorti	6.5-6.6	6 882 994	6 235 028
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		510 458	375 492
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		6 079 256	5 585 585
<i>Titres de dettes</i>		293 280	273 951
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		34 150	13 726
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	16 454	17 770
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	325 393	363 404
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		□	□
Participations dans les entreprises mises en équivalence		□	□
Immeubles de placement	6.12	3 597	3 764
Immobilisations corporelles (1)	6.13	58 988	58 849
Immobilisations incorporelles	6.13-6.14	91	1 843
Ecarts d'acquisition		□	□
<b>Total de l'actif</b>		<b>8 394 473</b>	<b>7 867 165</b>

(1) Cf. note 10 Impacts des évolutions comptables ou autres événements sur les impacts de première application de la norme IFRS 16 Contrats de location au 1er janvier 2019

## BILAN PASSIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Banques centrales	6.1	□	□
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.9	4 195	4 419
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		4 195	4 419
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		□	□
Instruments dérivés de couverture	3.4-6.3	48 470	25 897
Passifs financiers au coût amorti	6.8	6 428 163	5 984 237
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		3 979 136	3 656 567
<i>Dettes envers la clientèle</i>		2 430 881	2 308 055
<i>Dettes représentées par un titre</i>		18 146	19 615
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		73 146	74 284
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	711	8
Comptes de régularisation et passifs divers (1)	6.11	384 980	405 929
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		□	□
Provisions	6.14	26 888	20 918
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.15	100 169	100 178
<b>Total dettes</b>		<b>7 066 722</b>	<b>6 615 870</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>1 327 751</b>	<b>1 251 295</b>
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>1 327 751</b>	<b>1 251 295</b>
Capital et réserves liées		173 318	169 321
Réserves consolidées		969 302	941 039
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		143 924	108 073
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		□	□
Résultat de l'exercice		41 207	32 862
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>□</b>	<b>□</b>
<b>Total du passif</b>		<b>8 394 473</b>	<b>7 867 165</b>

(1) Cf. note 10 Impacts des évolutions comptables ou autres évènements sur les impacts de première application de la norme IFRS 16 Contrats de location au 1er janvier 2019

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe						Participations ne donnant pas le contrôle		
	Capital et réserves liées			Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres			Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres		
	Capital	Prise et réserves consolidées liées au capital (1)	Élimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres recyclables	Résultat net	Capital propres	Capital, réserves liées et résultat
<b>En millions d'euros</b>									
Capital propres au 1er janvier 2018 Publié	69 854	1 004 037		□	1 073 451	30 833	(3 615)	27 137	□
Impacts nouvelles normes (2)	□	23 033	□	□	23 033	(30 823)	156 893	129 070	□
Capital propres au 1er janvier 2018	69 854	1 027 130	□	□	1 097 044	10	156 197	155 207	□
Augmentation de capital	16 745				16 745			16 745	□
Variation des titres auto-détenus	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Remunération des émissions d'instruments de capitaux propres	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Dividendes versés en 2018	□	(4 597)	□	□	(4 597)			(4 597)	□
Dividendes reçus des Classes régionales et filiales	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Mouvements liés aux placements en actions	□	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>16 745</b>	<b>(4 867)</b>	<b>(4)</b>	<b>□</b>	<b>12 138</b>	<b>15</b>	<b>(48 149)</b>	<b>12 138</b>	<b>□</b>
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Quotepart dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Résultat 2018	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres variations	□	1 182	□	□	1 182	□	□	1 182	□
Capital propres au 31 décembre 2018	86 599	1 027 161	□	□	1 110 350	25	103 048	108 073	□
Affectation du résultat 2018	□	32 862	□	□	32 862	□	□	32 862	□
Capital propres au 1er janvier 2019	86 599	1 056 223	□	□	1 143 222	25	108 048	108 073	□
Incidence de l'adoption de la norme 9 (3)	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Capital propres au 1er janvier 2019 Retiré	86 599	1 056 223	□	□	1 143 222	25	108 048	108 073	□
Augmentation de capital	3 997				3 997			3 997	□
Variation des titres auto-détenus	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Remunération des émissions d'instruments de capitaux propres	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Dividendes versés en 2019	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Dividendes reçus des Classes régionales et filiales	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Mouvements liés aux placements en actions	□	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires propres</b>	<b>3 997</b>	<b>(4 597)</b>	<b>9</b>	<b>□</b>	<b>72</b>	<b>35 779</b>	<b>35 951</b>	<b>35 851</b>	<b>□</b>
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférées en réserves	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Quotepart dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Résultat 2019	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres variations	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Capital propres au 31 décembre 2019	90 596	1 052 024	□	□	1 142 820	97	143 827	143 324	41 207
<b>Participations consolidées au 31 décembre 2019</b>									
<b>Participations ne donnant pas le contrôle au 31 décembre 2019</b>									
<b>Participations ne donnant pas le contrôle au 31 décembre 2018</b>									
<b>Participations consolidées au 31 décembre 2018</b>									

(1) Réserve consolidée au 31 décembre 2018.

(2) Impact capitaux propres des normes d'application rétrospective

(3) Impact capitaux propres des normes d'application prospective

## **TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

En milliers d'euros	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>51 495</b>	<b>42 229</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		6 945	6 871
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		□	□
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		11 960	8 006
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		□	□
Résultat net des activités d'investissement		245	(74)
Résultat net des activités de financement		1 143	1 145
Autres mouvements		(7 806)	12 460
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>		<b>12 487</b>	<b>28 408</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		384 022	131 410
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(375 211)	(114 405)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		123 216	(44 754)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		19 734	(38 365)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence (1)		□	□
Impôts versés		(9 439)	(7 864)
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		<b>142 322</b>	<b>(73 978)</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		□	□
<b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>		<b>206 304</b>	<b>(3 341)</b>
Flux liés aux participations (2)		(362)	(1 945)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(3 661)	(17 646)
Flux provenant des activités abandonnées		□	□
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>		<b>(4 023)</b>	<b>(19 591)</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)		(596)	12 134
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		(3 054)	9 012
Flux provenant des activités abandonnées		□	□
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>		<b>(3 650)</b>	<b>21 146</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		□	□
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)</b>		<b>198 631</b>	<b>(1 786)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		40 931	42 566
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		37 314	33 263
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		3 617	9 303
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		239 555	40 931
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		39 796	37 314
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		199 759	3 617
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>		<b>198 624</b>	<b>(1 635)</b>

\* Composé du solde net du poste "Caisse et banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

\*\* Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.8 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole) ;

(1) Pour l'année 2019, ce montant comprend notamment le versement des dividendes et la rémunérations des avances pour 22.447 milliers d'euros, dont : La BOETIE pour 17.252 milliers d'euros (dont 17.039 au titre de l'acompte 2019) ; SACAM MUTUALISATION pour 3.701 milliers d'euros (dont 3.698 au titre de l'acompte 2019) ; SACAM Développement pour 340 milliers d'euros ; SACAM International pour 205 milliers d'euros ; C2MS pour 91 milliers d'euros ; SACAM Immobilier pour 84 milliers d'euros ; CENTRE OUEST EXPANSION pour 70 milliers d'euros.

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours de l'année 2019, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de CENTRE OUEST s'élève à 1.368 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes : participation aux augmentations de capital SACAM FIRECA pour 489 milliers d'euros, FIRECA EXPERIMENTATION (ex GIE CA-INNOVE) pour 89 milliers d'euros, SACAM AVENIR pour 419K€, CA LOGEMENTS & TERRITOIRES pour 275K€ et le versement du capital de 100K€ pour la création de la société VILLAGE BY CA CHATEAUROUX.

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest à ses actionnaires, à hauteur de 4.592 milliers d'euros.

(4) Au cours de l'année 2019, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest n'a pas fait d'émission de dettes subordonnées.

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

### 1 *Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.*

#### 1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2019 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting\\_en](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en)

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2018.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2019 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2019.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Applicable dans le Groupe	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
<b>IFRS 16 Contrats de location</b> Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location et des interprétations liées (IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de location et SIC 27 Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location)	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	Oui	1 <sup>er</sup> janvier 2019
<b>Amendement à IFRS 9 Instruments financiers</b> Options de remboursement anticipé avec pénalité négative	22 mars 2018 (UE 2018/498)	Oui	1 <sup>er</sup> janvier 2019 (1)
<b>Interprétation IFRIC 23 Positions fiscales incertaines</b> Clarifications à IAS 12 Impôt sur le résultat	24 octobre 2018 (UE 2018/1595)	Oui (2)	1 <sup>er</sup> janvier 2019
<b>Améliorations des IFRS cycle 2015-2017 :</b> - IAS 12 Impôt sur le résultat - IAS 23 Coût d'emprunt - IFRS 3/IFRS 11 Regroupement d'entreprises	15 mars 2019 (UE 2019/412)	Oui Oui Oui	1 <sup>er</sup> janvier 2019 1 <sup>er</sup> janvier 2019 1 <sup>er</sup> janvier 2019
<b>Amendement à IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises</b> Précisions pour l'investisseur sur la comptabilisation des intérêts long terme accordés à une entreprise associée / coentreprise	11 février 2019 (UE 2019/237)	Oui	1 <sup>er</sup> janvier 2019
<b>Amendement à IAS 19 Avantages au personnel</b> Clarifications sur les conséquences d'une modification, réduction ou liquidation de régime sur la détermination du coût des services rendus et de l'intérêt net	14 mars 2019 (UE 2019/402)	Oui	1 <sup>er</sup> janvier 2019

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018.

(2) L'application de l'interprétation IFRIC 23 n'a pas eu d'impact significatif sur les capitaux propres du Groupe au 1er janvier 2019. La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest a reclassé à cette même date les provisions pour risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat de la rubrique « Provisions » vers la rubrique « Passifs d'impôts courants » au bilan.

Ainsi, le groupe Crédit Agricole publie pour la première fois à compter du 1er janvier 2019 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 16 *Contrats de location* (cf. chapitre 1.2 "Principes et méthodes comptables").

La norme IFRS 16 *Contrats de location* remplace la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de location et SIC 27 Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location).

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité pour les preneurs. IFRS 16 impose pour les preneurs un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Pour la première application de la norme IFRS 16, le Groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée sans retraitement des informations comparatives 2019 conformément au paragraphe C5(b) de la norme IFRS 16. Selon cette approche, pour les contrats antérieurement classés en contrats de location simple en application d'IAS 17, le Groupe a comptabilisé au 1<sup>er</sup> janvier 2019 une dette locative égale à la valeur actualisée des paiements de loyers restants et un actif au titre du droit d'utilisation égal au montant de la dette locative ajusté, le cas échéant, du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui étaient comptabilisés dans l'état de la situation financière immédiatement avant la date de première application.

Pour les contrats de location précédemment classés en tant que contrats de location-financement, La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest a reclassé la valeur comptable de l'actif et de la dette comptabilisés selon IAS 17 immédiatement avant la date de première application en tant que droit d'utilisation (immobilisation corporelles) et dette locative (passifs divers) à la date de première application.

L'application de la norme IFRS 16 n'a pas d'impact sur les capitaux propres.

A la date de transition, le Groupe a choisi d'appliquer les mesures simplificatrices suivantes proposées par la norme :

- Absence d'ajustement au titre des contrats dont la durée résiduelle en date d'application est inférieure à douze mois. Cela concerne notamment les baux 3/6/9 qui sont en situation de tacite prolongation à la date de première application. Conformément à l'IFRIC update de mars 2019 ainsi qu'à la recommandation AMF 2019-13, le Groupe n'a pas pris en considération la décision de l'IFRS IC du 26/11/2019 relative à la détermination de la durée de location IFRS16 dans les états financiers au 31 décembre 2019, afin de disposer du temps nécessaire pour analyser les conséquences comptables de cette décision au cours de l'exercice 2020. En conséquence, les principes et méthodes comptables des états financiers annuels au 31 décembre 2019 n'ont pas été impactés.
- Absence d'ajustement au titre des contrats de location dont les biens sous-jacents sont de faible valeur.
- Ajustement du droit d'utilisation du montant comptabilisé au 31 décembre 2018 dans l'état de la situation financière au titre de la provision pour contrats déficitaires.
- Exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation du droit d'utilisation.

Le Groupe a également choisi de ne pas réapprécier si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de transition. Pour les contrats conclus avant la date de transition, le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 aux contrats identifiés comme des contrats de location en application d'IAS 17 et IFRIC 4.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est le taux d'endettement marginal à la date d'application initiale d'IFRS 16, fondé sur la durée résiduelle du contrat au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les droits d'utilisation constatés à la date de première application concernent essentiellement les baux immobiliers (agences et sièges).

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Applicable dans le Groupe	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement aux références au Cadre Conceptuel dans les normes IFRS	6 décembre 2019 (UE 2019/2075)	Oui	1 <sup>er</sup> janvier 2020
IAS 1/IAS 8 Présentation des états financiers Définition de la matérialité	10 décembre 2019 (UE 2019/2104)	Oui	1 <sup>er</sup> janvier 2020
Amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Instruments financiers Réforme des taux d'intérêt de référence	15 janvier 2020 (UE 2020/34)	Oui	1 <sup>er</sup> janvier 2020 (1)

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Instruments financiers sur la réforme des taux d'intérêt de référence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2019 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2019.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 17.

Par ailleurs, un amendement à une norme existante, publié par l'IASB, est également en attente d'adoption par l'Union européenne : il s'agit de l'amendement à IFRS 3 *Regroupement d'entreprises* (avec possibilité d'application anticipée).

## Réforme IBOR

Le groupe Crédit Agricole, en tant qu'utilisateur d'indices critiques, est fortement sensibilisé à l'importance des indices de référence et aux enjeux relatifs à leur évolution qui s'opère dans le cadre des réformes en cours.

Le projet « Benchmarks » du groupe Crédit Agricole pilote la transition des indices de référence pour le Groupe et veille à la mise en conformité des entités avec la BMR (Benchmark Regulation). Il a été lancé auprès des entités du Groupe pour préparer l'ensemble des métiers et accompagner les clients dans les transitions vers les nouveaux taux de référence.

Il s'est organisé pour recenser et analyser les impacts induits par la réforme. Une cartographie recense, notamment, l'ensemble des expositions et contrats permettant d'estimer l'exposition consolidée du groupe Crédit Agricole à la réforme.

Les principaux indices auxquels les relations de couverture du Groupe sont exposées sont les suivants :

- EONIA
- Indices critiques définis dans la BMR: Euribor, Libor USD, Libor GBP, Libor JPY, Libor CHF, Libor EUR, Wibor, Stibor + Hibor

Considérant les éléments disponibles à ce jour, pour les contrats Eonia, la période d'incertitude sur le devenir de cet indice devrait se terminer le 3 janvier 2022. Pour les autres indices, les différents travaux en cours ne permettent pas, à ce stade, d'établir une date de fin d'application.

Au 31 décembre 2019, ce recensement fait apparaître un montant nominal des instruments de couverture impactés par la réforme de 2,8 milliards d'euros

Le Groupe appliquera les amendements à IFRS 9 publiés par l'IASB le 26 septembre 2019 tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt.

## 1.2 Principes et méthodes comptables

### ➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de *stock options* ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

### ➤ Instruments financiers (IFRS 9, IAS 32 et 39)

#### ✓ Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

✓ **Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers**

- Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

- Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classement soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Pour les instruments dérivés, ils sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier, le montant est ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur (cf. paragraphe "*Provisionnement pour risque de crédit*").

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

### ✓ **Actifs financiers**

- Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur. Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (i.e. actions).

- Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend de deux critères réunis : le modèle de gestion défini au niveau portefeuille et l'analyse des caractéristiques contractuelles déterminé par instrument de dette sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le *modèle collecte* dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le *modèle collecte et vente* dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- Le modèle *autre / vente* dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Lorsque la stratégie que suit le management pour la gestion d'actifs financiers ne correspond ni au modèle collecte, ni au modèle collecte et vente, ces actifs financiers sont classés dans un portefeuille dont le modèle de gestion est autre / vente. Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

- Les caractéristiques contractuelles (test "Solely Payments of Principal & Interest" ou test "SPPI") :

Le test "SPPI" regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou *Benchmark test*) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

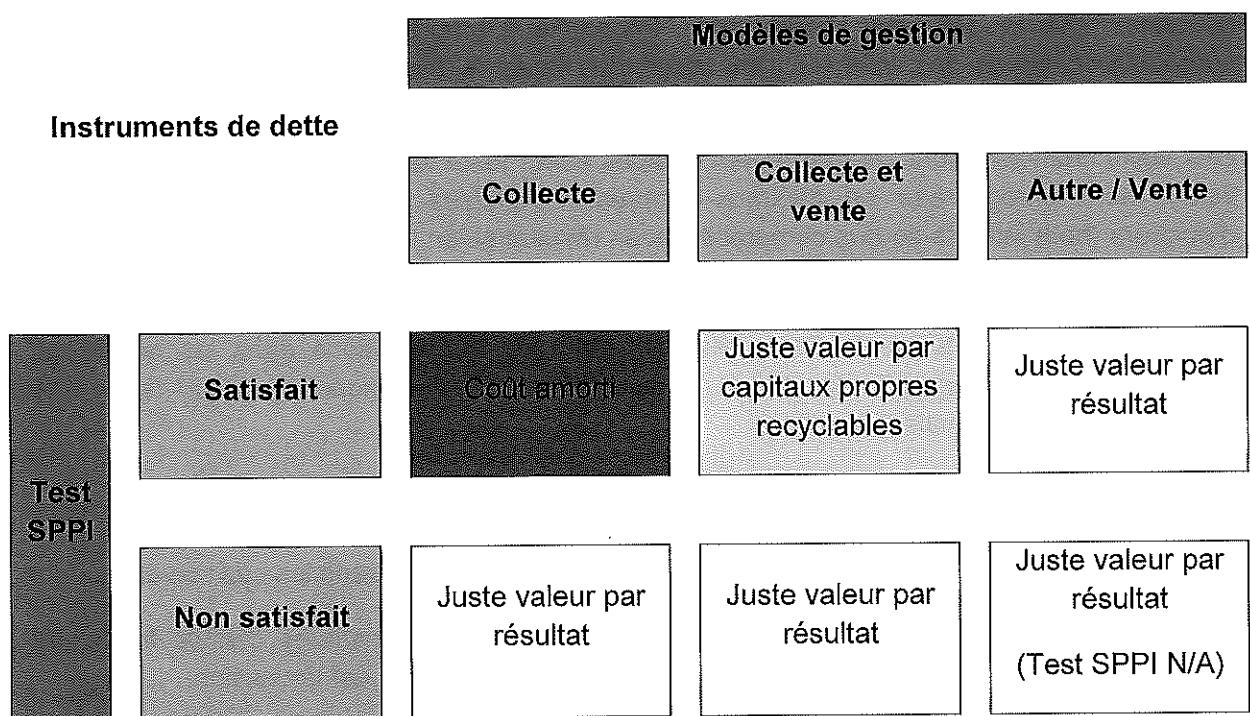
Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des "tranches").

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas le test "SPPI" nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche "*look-through*" et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test "SPPI" peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :



#### ❖ Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de règlement- livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie d'actifs financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Provisionnement pour risque de crédit".

#### ❖ Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle collecte et vente et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction. L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Provisionnement pour risque de crédit" (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

#### ❖ Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession;  
Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest détiennent les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.
- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test "SPPI". C'est notamment le cas des OPC ;

- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels l'entité choisit la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours. Les intérêts de ces instruments sont comptabilisés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature sont enregistrés à la date de règlement- livraison.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

- o Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

- ❖ Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Ils sont enregistrés à la date de règlement - livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

- ❖ Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique dès la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

- Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrée) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat *prorata temporis* sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

- Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test "SPPI".

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées en résultat sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

- Evaluation des impacts en compte de résultat des actifs financiers désignés

En vertu de l'approche par superposition, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest continue d'appliquer pour la reconnaissance du résultat des actifs financiers désignés les principes et méthodes comptables que la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest appliquait sous IAS 39 :

- ❖ Actifs financiers au coût amorti selon IAS 39

Les actifs financiers au coût amorti sont comptabilisés initialement pour leur juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- ❖ Actifs financiers disponibles à la vente selon IAS 39

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont initialement comptabilisés à la juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Dépréciation selon IAS 39 des actifs financiers désignés

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de perte résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

### ✓ **Passifs financiers**

- Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

- Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

- Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'un des trois cas prévus par la norme ci-après, peuvent être évalués à la juste valeur par résultat sur option : émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, réduction ou élimination de distorsion de traitement comptable ou groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocabile et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable.

- Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivés) sont évalués au coût amorti.

Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des "Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.18 "Provisions".

- Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocabile. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

- Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

- Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistré comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote/surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au TIE d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

#### ✓ Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit

- Champ d'application

Conformément à IFRS 9, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ("Expected Credit Losses" ou "ECL") sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IAS 17 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments en juste valeur par contrepartie résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

- Risque de crédit et étapes de dépréciation / provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Buckets*) :

- 1<sup>ère</sup> étape (*Bucket 1*) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2<sup>ème</sup> étape (*Bucket 2*) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- 3<sup>ème</sup> étape (*Bucket 3*) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *bucket 3* ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en *bucket 2*, puis en *bucket 1* en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

- Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours en défaut (*Bucket 3*) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de

plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;

- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Sur le périmètre "Grandes clientèles" : la contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après régularisation complète du retard constaté et des autres éléments déclencheurs du défaut (levée du défaut pour la société mère, levée d'une alerte ayant entraîné le défaut, etc.).

Sur le périmètre de la "Banque de proximité" : les encours en défaut ne retournent en encours non en défaut qu'après régularisation intégrale des impayés.

- o La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêté (*Point in Time*) tout

en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("Loss Given Default" ou "LGD").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les paramètres IFRS 9 sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Les modalités de mesure des ECL tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que l'entité ne comptabilise pas séparément. L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier de recouvrement des garanties. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.

- Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (*Buckets*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du *Forward Looking* local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en *Bucket 2* (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Bucket 1* à *Bucket 2* des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Bucket 2*.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (*Bucket 1*).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;

- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, la Caisse régionale de crédit Agricole du Centre Ouest utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Bucket 1* et provisionnées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés "*Investment Grade*", en date d'arrêté, seront classés en *Bucket 1* et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés "*Non-Investment Grade*" (NIG), en date d'arrêté, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Bucket 2* (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Bucket 3*).

- Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement du titre en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre "Facteurs de risque" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole

S.A., les restructurations de créances correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance ;
- Un client en situation financière difficile.

Par "modification de contrat", sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par "refinancement", sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Bucket 3*).

La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de "créance restructurée" est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période à minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisé au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur comptable de la créance ;
- Et la somme des flux futurs de trésorerie théoriques du prêt "restructuré", actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer immédiatement en coût du risque.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en Produit Net Bancaire.

- **Irrécouvrabilité**

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tout passage en perte, un provisionnement en *Bucket 3* aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en "Produit net bancaire" pour les intérêts.

### ✓ **Instruments financiers dérivés**

- **Classement et évaluation**

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

- La comptabilité de couverture
  - Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro couverture lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

- Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

- o Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écart de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à son classement. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;

- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

### ✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA décrit dans le chapitre 5 "Facteurs de risque et Pilier 3" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les *Credit default Swaps* (CDS) nominatifs cotés (ou *CDS Single Name*) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marché observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La

détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

#### ✓ Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

#### ✓ Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;

Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;

Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;

Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- Les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables;
- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

### ✓ **Engagements de financement et garanties financières donnés**

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre "Dépréciation" ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients".

### ➤ **Provisions (IAS 37 et 19)**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux (hors impôt sur le résultat) ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des

comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.18 "Provisions".

## ➤ Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intérressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies ;
- les autres avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de cessation d'emploi.

## ✓ Avantages postérieurs à l'emploi

- Régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projétées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisé la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique Provisions. Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique Provisions.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

#### ✓ Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

## ➤ Impôts courants et différés (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou la perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
  - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
  - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées d'impôts sur les sociétés (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

Dans le cadre des contrats de location IFRS 16, un impôt différé passif est comptabilisé sur le droit d'utilisation et un impôt différé actif sur la dette locative pour les contrats de location dont le Groupe est preneur.

L'impôt exigible et différé sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  - a) soit sur la même entité imposable,
  - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat donnent lieu à la comptabilisation d'une créance ou d'une dette d'impôt courant lorsque la probabilité de recevoir l'actif ou de payer le passif est jugée plus probable qu'improbable.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

#### ➤ **Traitements des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	20 à 30 ans
Second œuvre	20 à 30 ans
Installations techniques	8 ans
Agencements	8 ans
Matériel informatique	
- Matériel de bureau	4 ans (dégressif)
- Matériel nomade	2 ans (linéaire)
Matériel spécialisé	4 ans (dégressif)
Matériel de transport	5 ans (linéaire)

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

#### ➤ Opérations en devises (IAS 21)

En date d'arrêté, les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros, monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole.

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;
- sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère, les écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres recyclables pour la part efficace ;
- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste de valeur du risque de crédit propre sont enregistrés en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon le traitement comptable de ces éléments avant conversion :

- les éléments au coût historique restent évalués au cours de change du jour de la transaction (cours historique) ;
- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

#### ➤ **Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients (IFRS 15)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associé à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
  - a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
  - b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

#### ➤ **Contrats de location (IFRS 16)**

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

## **Contrats de location dont le Groupe est bailleur**

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :
  - a) Sortir du bilan l'immobilisation louée ;
  - b) Constater une créance financière sur le client parmi les « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
  - c) Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée.
  - d) Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts d'autre part l'amortissement du capital.
- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et enregistre les produits de location de manière linéaire parmi les « produits des autres activités » au compte de résultat.

## **Contrats de location dont le Groupe est preneur**

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

En France, la durée retenue pour les baux commerciaux dits « 3/6/9 » est généralement de 9 ans avec une période initiale non résiliable de 3 ans.

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux et la TVA non déductible sur les loyers sont exclus du calcul de la dette et sont comptabilisés en charges générales d'exploitation.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du preneur sur la durée du contrat à la date de

signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable. Le taux d'endettement marginal tient compte de la structure de paiement des loyers.

La charge au titre des contrats de location est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance, des coûts de remise en état et diminuée des avantages incitatifs à la location. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan, les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Conformément aux dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

#### ➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes "Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées" et "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées".

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de la vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net d'impôts des activités abandonnées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

### **1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)**

#### **➤ Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

#### **✓ Consolidation des Caisses régionales**

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de Centre Ouest représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

#### ✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

#### ✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 28, les participations minoritaires détenues par les entités pour lesquelles l'option prévue par l'article 18 de cette norme a été retenue, sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature.

#### ➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

#### ➤ Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

#### ➤ Conversion des états financiers des activités à l'étranger (IAS 21)

Les états financiers des entités représentant une « activité à l'étranger » (filiale, succursale, entreprise associée ou une coentreprise) sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère ci-avant) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs, y compris les écarts d'aquisition, sont convertis au cours de clôture. Les éléments de capitaux propres, tels que le capital social ou les réserves, sont convertis à leur cours de change historique. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat en cas de sortie de l'activité à l'étranger (cession, remboursement de capital, liquidation, abandon d'activité) ou en cas de déconsolidation due à une perte de contrôle (même sans cession) lors de la comptabilisation du résultat de sortie ou de perte de contrôle.

## **2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période**

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2019 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 13 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2019".

- Opération de titrisation**

Au 31/12/2019, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2019) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales et LCL le 23 mai 2019. Cette transaction est le second RMBS français auto-souscrit du Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2019 pour un montant de 15 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Ouest a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 122 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2019. Elle a souscrit des obligations seniors pour 104 millions d'euros et pour 18 millions d'euros de titres subordonnés.

### **3      *Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture***

Le pilotage des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest est assurée par la Direction Financière. Cette direction est rattachée au Directeur général et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre "Facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables figurent dans les états financiers.

#### **3.1    *Risque de crédit***

(Cf. Chapitre « Facteurs de risque – Risque de crédit et de contrepartie » du Rapport de Gestion)

##### ***3.1.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période***

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

## Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL 1 à maturité (Bucket 2)	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes
En milliers d'euros						
Au 31 décembre 2018	274 061	(110)	0	0	0	274 061
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre						
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	0	0	0	0	0	0
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	0	0	0	0	0	0
Transferts vers Bucket 3 (1)	0	0	0	0	0	0
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	0	0	0	0	0	0
Total après transferts	274 061	(110)	0	0	0	274 061
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes						
Nouvelle production - achat, octroi, origination... (2)	19 366	(37)	0	0	0	19 366
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	99 015	(67)	0	0	0	99 015
Passages à perte	(79 649)	30	0	0	0	(79 649)
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	0	0	0	0	0	0
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	0	0	0	0	0	0
Changements dans le modèle / méthodologie	0	0	0	0	0	0
Variations de périmètre	0	0	0	0	0	0
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
Total	293 427	(147)	0	0	0	293 427
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation Comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2019	293 427	(147)	0	0	0	293 427
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'execution	0	0	0	0	0	0

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcôtes/décôtes), les variations relatives à la désactuallisation des décôtes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

(3) Indit les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcôtes/décôtes), les variations relatives à la désactuallisation des décôtes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

## Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

En millions d'euros	Actifs sains						Actifs dépréciés (Bucket 3)			Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)			Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes						
Au 31 décembre 2018	18 382	0	0	0	0	0	0	0	0	18 382	0	18 382
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre												
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2		L	L	L	L	L			L	L	L	L
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1		L	L	L	L	L			L	L	L	L
Transferts vers Bucket 3 (1)		L	L	L	L	L			L	L	L	L
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1		L	L	L	L	L			L	L	L	L
Total après transferts	18 382	0	0	0	0	0	0	0	0	18 382	0	18 382
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes												
Nouvelle production : achat, octroi, origination... (2)	1 214	0	0	0	0	0				1 214	0	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	1 875	(2)	L	L	L	L			L	1 875	(2)	
Passages à perte	(651)	2	L	L	L	L			L	(651)	2	
Modifications de flux sur restrukturations pour cause de difficultés financières												
Evolution des paramètres de risque de crédit des modalités sur la période												
Changements dans le modèle / méthodologie												
Variations de périmètre												
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et actifs abandonnés												
Autres												
Total	19 596	0	0	0	0	0				19 596	0	19 596
Variations de la 'valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)		L	L	L	L	L			L			
Au 31 décembre 2019	19 596	0	0	0	0	0			0	19 596	0	19 596
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été scindés du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution		L	L	L	L	L			L			

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 redressés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotisations), les variations relatives à la désactualisation des décotes restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations dues rattachées.

## Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sans			Actifs dépréciés (Bucket 3)			Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
En milliers d'euros									
Au 31 décembre 2018	5 199 351	(14 150)	375 624	(26 213)	129 773	(77 705)	5 704 553	(119 062)	5 585 515
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre									
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(40 683)	(4 179)	21 276	8 624	19 407	(7 401)			(2 956)
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	1 525	196 326	(4 364)						(2 836)
Transferts vers Bucket 3 (1)	(5 781)	(182 927)	10 601						4 840
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	74	(18 247)	2 758	28 604	(9 085)				(6 263)
Total après transferts	3 073	(18)	6 124	(371)	(9 197)	1 694			1 305
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes									
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ... (2)	520 203	4 266	(10 275)	(9 124)	(22 453)	10 597			487 440
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	1 429 626	(4 724)	64 190	(5 030)					1 493 616
Passages à perte	(909 418)	3 340	(74 446)	3 759	(13 455)	9 366			(97 319)
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	L	L	(19)	L	(8 765)	6 765			16 465
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	L	L	L	L	(273)	2			8 765
Changements dans le modèle / méthodologie	L	L	L	L	(7 853)	(8 269)			2 (10 472)
Variations de pérимètre	L	L	L	L	L	L			L
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	L	L	L	L	L	L			L
Autres	L	L	L	L	L	L			L
Total	5 678 876	(14 053)	386 525	(26 713)	126 552	(75 509)			5 592 629
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	114		33		3 300				6 075 808
Au 31 décembre 2019	5 678 990	(14 053)	386 658	(26 713)	129 882	(75 509)			6 075 245
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'extinction	L		L		L				L

(1) Les transferts vers le bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotés/décotés), les variations relatives à la désactuallisation des décots constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des rattachées

## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes		
En milliers d'euros					Corréction de valeur pour pertes	
Au 31 décembre 2018	2 556	(3)	1 547	(23)	□	
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	□	□	□	□	□	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	□	□	□	□	□	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	□	□	□	□	□	
Transferts vers Bucket 3 (1)	□	□	□	□	□	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	□	□	□	□	□	
Total après transferts	2 558	(3)	1 547	(23)	□	
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	28	(1)	59	13	□	
Réévaluation de juste valeur sur la période	85	24	64	(4)	□	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... (2)	58	(2)	(23)	13	□	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(115)	□	□	□	□	
Passages à perte	□	□	□	□	□	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	□	□	□	□	□	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modalités sur la période	□	□	□	□	□	
Changements dans le modèle / méthodologie	□	□	□	□	□	
Variations de périmètre	□	□	□	□	□	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	□	□	□	□	□	
Autres	□	□	□	□	□	
Total	2 556	(4)	1 606	(10)	□	
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	□	□	□	□	□	
Au 31 décembre 2019	2 556	(4)	1 606	(10)	□	
Enroux contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	□	□	□	□	□	

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotisations/décotes)

## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur les établissements de crédit

	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	
En milliers d'euros					
Au 31 décembre 2018					
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre					
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2					
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1					
Transferts vers Bucket 3 (1)					
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1					
Total après Transferts					
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes					
Réévaluation de juste valeur sur la période (2)					
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...					
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...					
Passages à perte					
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières					
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période					
Changements dans le modèle / méthodologie					
Variations de périmètre					
Transferts en écarts non courants destinés à être cédés et activités abandonnées					
Autres					
Total					
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)					
Au 31 décembre 2019					
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui sont encore l'objet de mesures d'exécution					

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotisations/décotisations).

## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur la clientèle

En millions d'euros	Actifs sains						Actifs dépréciés (Bucket 3)			Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs dépréciés (Bucket 3)						
	Actif comptable	Correction de valeur pour pertes	Actif comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes			
Au 31 décembre 2018											
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre											
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1											
Transferts vers Bucket 3 (1)											
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1											
Total après transferts											
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes											
Réévaluation de juste valeur sur la période											
Nouvelle production : achat, achat, origination, ... (2)											
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...											
Passages à perte											
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières											
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période											
Changements dans le modèle / méthodologie											
Variations de périmètre											
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées											
Autres											
Total											
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)											
Au 31 décembre 2019											
Emprunts contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution											

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un détassement dans le Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (incluant amortissements des surcotés/décotés)

## Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

En milliers d'euros	Engagements sains						Engagements dépréciés (Bucket 3)			Total	
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Engagements dépréciés (Bucket 3)			Montant net de l'engagement (a) + (b)	Montant de valeur pour pertes (c)		
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)				
Au 31 décembre 2018	570 278	(2 054)	17 004	(1 193)	3 648	0	550 931	(3 247)	587 684		
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre											
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(11 248)	79	11 248	(182)	370	0	0	0	0	19	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	8 597	(430)	(8 597)	552	0	0	0	0	0	(103)	
Transferts vers Bucket 3 (1)	L	L	L	L	L	L	L	L	L	122	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	
Total après transferts	567 627	(2 405)	19 655	(823)	3 649	0	550 931	(3 228)	587 703		
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes											
Nouveaux engagements donnés (2)	68 208	265	(3 167)	(532)	(1 859)	(1 121)	63 772	(1 386)			
Extinction des engagements	350 500	(1 293)	8 332	(845)	0	0	358 632	(2 139)			
Passages à parts	(282 362)	1 050	(11 431)	601	L	L	(283 733)	1 651			
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	
Changements dans le modèle / méthodologie	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	
Autres	70	L	(66)	L	(1 868)	L	(1 865)	L	L	L	
Au 31 décembre 2019	635 635	(2 140)	16 488	(1 355)	1 780	(1 121)	654 103	(4 616)	649 457		

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclasés en Bucket 2 au cours de la période.

## Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

En milliers d'euros	Engagements sains			Engagements dépréciés (Bucket 3)			Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)		Montant de l'engagement	Montant de valeur pour pertes	Montant net de l'engagement (a) +	Montant de valeur pour pertes (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	
Au 31 décembre 2018	108 189	(252)	3 253	(459)	2 010	(110)	113 452	(812)	112 640
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre									
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(195)	(17)	195	13	0	0	0	0	(4)
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	(339)	2	339	(23)			L	L	(21)
Transferts vers Bucket 3 (1)	144	(19)	(144)	36			L	L	17
Total après transferts	107 934	(269)	3 448	(437)	2 010	(110)	113 452	(816)	112 636
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes									
Nouveaux engagements donnés (2)	25 770	(265)	(1 772)	219	401	(1 410)	24 399	(1 396)	
Exinction des engagements	52 377	(312)	585	(17)			52 962	(389)	
Passages à perte	(26 655)	84	(2 357)	128	(216)	20	(29 230)	230	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	L	L	L	L	L	L	L	L	
Évaluation des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	L	L	L	L	L	L	(1 237)	L	
Changements dans le modèle / méthodologie	L	L	L	L	L	L	L	L	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	L	L	L	619	L	L	667	L	
Autres	48	L	L	L	L	L			
Au 31 décembre 2019	133 764	(474)	1 876	(218)	2 411	(1 520)	137 851	(2 212)	135 639

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1 qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent induire des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

### 3.1.2 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Bucket 3).

#### Actifs financiers non soumis aux exigences de dépréciation (comptabilisés à la juste valeur par résultat)

En milliers d'euros	Exposition maximale au risque de crédit	31/12/2019				
		Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instrument financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	91 975	□	□	□	□	□
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 910	□	□	□	□	□
Instrument de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	88 065	□	□	□	□	□
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	□	□	□	□	□	□
Instruments dérivés de couverture	78 307	□	□	□	□	□
<b>Total</b>	<b>170 282</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>□</b>

En milliers d'euros	Exposition maximale au risque de crédit	31/12/2018				
		Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instrument financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	189 581	□	□	□	□	□
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 185	□	□	□	□	□
Instrument de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	185 396	□	□	□	□	□
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	□	□	□	□	□	□
Instruments dérivés de couverture	77 603	□	□	□	□	□
<b>Total</b>	<b>267 184</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>□</b>

## Actifs financiers soumis aux exigences de dépréciation

En milliers d'euros	Exposition maximale au risque de crédit	31/12/2019				
		Réduction du risque de crédit			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Actifs défunis en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	4 192	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	0	□	□	□	□	□
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	0	□	□	□	□	□
Prêts et créances sur la clientèle	0	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	0	□	□	□	□	□
Titres de dettes	4 192	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	0	□	□	□	□	□
Actifs financiers au coût amorti	6 392 132	□	1 393 972	237 753	2 337 375	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	54 383	□	13 711	1 294	21 933	□
Prêts et créances sur les établissements de crédit	19 596	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	0	□	□	□	□	□
Prêts et créances sur la clientèle	6 079 256	□	1 393 972	237 753	2 337 375	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	54 383	□	13 711	1 294	21 933	□
Titres de dettes	293 280	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	0	□	□	□	□	□
<b>Total</b>	<b>6 396 324</b>	<b>□</b>	<b>1 393 972</b>	<b>237 753</b>	<b>2 337 375</b>	<b>□</b>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	54 383	□	13 711	1 294	21 933	□

En milliers d'euros	Exposition maximale au risque de crédit	31/12/2018				
		Réduction du risque de crédit			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Actifs défunis en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	4 105	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	0	□	□	□	□	□
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	0	□	□	□	□	□
Prêts et créances sur la clientèle	0	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	0	□	□	□	□	□
Titres de dettes	4 105	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	0	□	□	□	□	□
Actifs financiers au coût amorti	5 877 918	□	1 297 152	233 956	2 101 543	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	50 973	□	17 604	2 204	18 316	□
Prêts et créances sur les établissements de crédit	18 382	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	0	□	□	□	□	□
Prêts et créances sur la clientèle	5 595 595	□	1 297 152	233 956	2 101 543	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	50 973	□	17 604	2 204	18 316	□
Titres de dettes	273 951	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	0	□	□	□	□	□
<b>Total</b>	<b>5 882 023</b>	<b>□</b>	<b>1 297 152</b>	<b>233 956</b>	<b>2 101 543</b>	<b>□</b>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	50 973	□	17 604	2 204	18 316	□

### Engagements hors bilan soumis aux exigences de dépréciation

En milliers d'euros	Exposition maximale au risque de crédit	31/12/2019				
		Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	135 639	□	□	□	□	□
dont : engagements dépréciés en date de clôture	891	□	□	□	□	□
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	649 487	□	49 333	13 612	80 671	□
dont : engagements dépréciés en date de clôture	659	□	130	8	540	□
<b>Total</b>	<b>785 126</b>	<b>□</b>	<b>49 333</b>	<b>13 612</b>	<b>80 671</b>	<b>□</b>
dont : engagements dépréciés en date de clôture	1 550	□	130	8	540	□

En milliers d'euros	Exposition maximale au risque de crédit	31/12/2018				
		Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	112 640	□	□	□	3 674	□
dont : engagements dépréciés en date de clôture	1 900	□	□	□	□	□
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	587 684	□	33 839	12 888	67 047	□
dont : engagements dépréciés en date de clôture	3 649	□	33	536	566	□
<b>Total</b>	<b>700 324</b>	<b>□</b>	<b>33 839</b>	<b>12 888</b>	<b>70 721</b>	<b>□</b>
dont : engagements dépréciés en date de clôture	5 549	□	33	536	566	□

Une description des actifs détenus en garantie est présentée dans la note 9 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

#### **3.1.3 Actifs financiers modifiés**

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours restructurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit").

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

En milliers d'euros	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valeur comptable brute avant modification	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gains ou perte nets de la modification	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>64</b>	<b>3 402</b>	<b>1 739</b>
Valeur comptable brute avant modification	64	3 421	2 012
Gains ou perte nets de la modification	<input type="checkbox"/>	(19)	(273)
<b>Titres de dettes</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valeur comptable brute avant modification	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gains ou perte nets de la modification	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Selon les principes établis dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit", les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du Bucket 2 (actifs sains) ou Bucket 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en Bucket 1 (actifs sains). La valeur comptable des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de :

En milliers d'euros	Valeur comptable brute
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)
<b>Actifs restructurés antérieurement classés en Bucket 2 ou en Bucket 3 et reclassés en Bucket 1 au cours de la période</b>	
Prêts et créances sur la clientèle	<input type="checkbox"/>
<b>Total</b>	<input type="checkbox"/>

### 3.1.4 Concentrations du risque de crédit

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions.

#### Exposition au risque de crédit par catégories de risque de crédit

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée dans le chapitre "Risques et pilier 3 – Gestion du risque de crédit" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

### Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

En milliers d'euros		Au 31 décembre 2019				Au 31 décembre 2018						
		Valeur comptable				Valeur comptable						
		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total
Catégories de risque de crédit	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 2)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 3)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 2)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 3)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 2)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 3)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Actifs dépréciés (Bucket 3)
Clientèle de détail												
PD ≤ 0,5%	2 842 332	2 280	2 844 612	2 436 248	4 510	2 440 756						
0,5% < PD ≤ 2%	832 317	3 777	836 034	822 579	16 210	835 789						
2% < PD ≤ 20%	597 350	232 530	829 910	621 726	215 506	837 232						
20% < PD < 100%		74 639	74 689	64 783		84 885						
PD = 100%			77 797	77 797			78 630	78 630	78 630			
<b>Total Clientèle de détail</b>	<b>4 272 029</b>	<b>313 216</b>	<b>77 797</b>	<b>4 663 042</b>	<b>3 900 655</b>	<b>301 009</b>	<b>78 630</b>	<b>78 630</b>	<b>78 630</b>	<b>4 280 294</b>	<b>4 280 294</b>	<b>4 280 294</b>
Hors clientèle de détail												
PD ≤ 0,6%		1 146 480	451	1 146 931	1 099 346	□						
0,6% < PD ≤ 12%		573 504	49 201	622 705	491 793	55 182						
12% < PD < 100%			23 790		23 790	19 433						
PD = 100%				52 095	52 095							
<b>Total Hors clientèle de détail</b>	<b>1 719 984</b>	<b>73 442</b>	<b>52 095</b>	<b>1 845 521</b>	<b>1 591 139</b>	<b>74 315</b>	<b>74 315</b>	<b>74 315</b>	<b>74 315</b>	<b>51 048</b>	<b>51 048</b>	<b>51 048</b>
Dépréciations												
<b>Total</b>	<b>5 977 803</b>	<b>359 946</b>	<b>54 383</b>	<b>6 392 132</b>	<b>5 477 534</b>	<b>349 411</b>	<b>50 973</b>	<b>50 973</b>	<b>50 973</b>	<b>5 877 918</b>	<b>5 877 918</b>	<b>5 877 918</b>

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables**

		Au 31 décembre 2019		Au 31 décembre 2018	
		Valeur comptable		Valeur comptable	
En milliers d'euros	Catégories de risque de crédit	Actifs sains ou dégradés	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	□	□	□	□
	0,5% < PD ≤ 2%	□	□	□	□
	2% < PD ≤ 20%	□	□	□	□
	20% < PD < 100%	□	□	□	□
	PD = 100%	□	□	□	□
Total Clientèle de détail		□	□	□	□
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	2 556	□	2 556	1 547
	0,6% < PD ≤ 12%	□	1 556	1 556	□
	12% < PD < 100%	□	10	10	□
	PD = 100%	□	□	□	□
Total Hors clientèle de détail		2 556	1 606	4 192	2 558
Total		2 556	1 606	4 192	2 558

### Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

En milliers d'euros	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2019				Au 31 décembre 2018			
		Montant de l'engagement		Montant de l'engagement		Engagements sûrs ou dégradés		Engagements sûrs ou dégradés	
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	268 512	□		268 512	188 832	282		189 124
	0,5% < PD ≤ 2%	67 818	63		67 881	76 335	698		77 033
	2% < PD ≤ 20%	47 024	5 410		52 434	66 063	6 886		72 923
	20% < PD < 100%		3 472		3 472	2 074			6 775
	PD = 100%				548	548			747
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>383 354</b>	<b>8 945</b>	<b>548</b>	<b>392 847</b>	<b>335 331</b>	<b>9 330</b>	<b>747</b>	<b>346 508</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	171 008	□		171 098	145 808			145 608
	0,6% < PD ≤ 12%	81 383	3 676		85 059	86 539			95 755
	12% < PD < 100%		3 867		3 867		438		438
	PD = 100%				1 232	1 232			2 902
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>252 481</b>	<b>7 543</b>	<b>1 232</b>	<b>261 256</b>	<b>234 347</b>	<b>7 074</b>	<b>2 902</b>	<b>244 323</b>
Provisions (1)			(2 140)	(1 355)	(1 121)	(4 616)	(2 054)	(1 193)	□ (3 247)
<b>Total</b>		<b>633 655</b>	<b>15 133</b>	<b>659</b>	<b>649 487</b>	<b>568 224</b>	<b>15 811</b>	<b>3 649</b>	<b>587 684</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

		Au 31 décembre 2019			Au 31 décembre 2018		
		Montant de l'engagement			Montant de l'engagement		
En milliers d'euros	Catégories de risque de crédit	Engagements sains ou dégradés		Total	Engagements sains ou dégradés		Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	2 051	0	2 051	9 813	815	10 628
	0,5% < PD ≤ 2%	3 112	2	3 114	5 189	0	5 189
	2% < PD ≤ 20%	1 352	229	1 581	1 648	0	1 648
	20% < PD < 100%	92	92	92	0	0	58
	PD = 100%			358	358		267
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>6 515</b>	<b>323</b>	<b>7 138</b>	<b>16 708</b>	<b>815</b>	<b>17 790</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	92 918	0	92 918	28 570	2 438	31 008
	0,6% < PD ≤ 12%	34 331	390	34 721	57 985	0	57 985
	12% < PD < 100%	963	—	963	0	0	0
	PD = 100%			2 053	2 053		1 743
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>127 249</b>	<b>1 353</b>	<b>130 655</b>	<b>86 565</b>	<b>2 438</b>	<b>90 746</b>
Provisions (1)		(474)	(218)	(1 520)	(2 212)	(450)	(110)
<b>TOTAL</b>		<b>133 290</b>	<b>1 458</b>	<b>891</b>	<b>135 639</b>	<b>103 021</b>	<b>1 900</b>
							<b>107 724</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

**Concentrations du risque de crédit par agent économique**

**Actifs financiers au coût amorti par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

Actifs financiers au coût amorti <i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration générale	499 971	□	□	499 971
Etablissements de crédit	111 275	□	□	111 275
Grandes entreprises	1 108 738	73 442	52 095	1 234 275
Clientèle de détail	4 272 029	313 216	77 797	4 663 042
Dépréciations	(14 210)	(26 712)	(75 509)	(116 431)
<b>Total</b>	<b>5 977 803</b>	<b>359 946</b>	<b>54 383</b>	<b>6 392 132</b>

Actifs financiers au coût amorti <i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2018			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration générale	483 878	□	□	483 878
Etablissements de crédit	117 782	□	□	117 782
Grandes entreprises	989 479	74 615	51 048	1 115 142
Clientèle de détail	3 900 655	301 009	78 630	4 280 294
Dépréciations	(14 260)	(26 213)	(78 705)	(119 178)
<b>Total</b>	<b>5 477 534</b>	<b>349 411</b>	<b>50 973</b>	<b>5 877 918</b>

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par agent économique**

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables <i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			
Administration générale	□	□	□	□
Banques centrales	□	□	□	□
Etablissements de crédit	□	□	□	□
Grandes entreprises	2 586	1 606	□	4 192
<b>Total</b>	<b>2 586</b>	<b>1 606</b>	□	<b>4 192</b>

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables <i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2018			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			
Administration générale	□	□	□	□
Banques centrales	□	□	□	□
Etablissements de crédit	□	□	□	□
Grandes entreprises	2 558	1 547	□	4 105
<b>Total</b>	<b>2 558</b>	<b>1 547</b>	□	<b>4 105</b>

**Dettes envers la clientèle par agent économique**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Administration générale	22 592	24 903
Grandes entreprises	868 614	857 880
Clientèle de détail	1 539 675	1 425 272
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>2 430 881</b>	<b>2 308 055</b>

**Engagements de financement par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

Engagements de financement <i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration générale	45 134	□	□	45 134
Grandes entreprises	207 347	7 543	1 232	216 122
Clientèle de détail	383 354	8 945	548	392 847
Provisions (1)	(2 140)	(1 355)	(1 121)	(4 616)
<b>Total</b>	<b>633 695</b>	<b>15 133</b>	<b>659</b>	<b>649 487</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de financement <i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration générale	45 242	□	□	45 242
Grandes entreprises	189 105	7 074	2 902	199 081
Clientèle de détail	335 931	9 930	747	346 608
Provisions	(2 054)	(1 193)	□	(3 247)
<b>Total</b>	<b>568 224</b>	<b>15 811</b>	<b>3 649</b>	<b>587 684</b>

**Engagements de garantie par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

Engagements de garantie <i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration Générale	240			240
Banque Centrale				
Etablissements de crédit	295			295
Grandes entreprises	126 714	1 353	2 053	130 120
Clientèle de détail	6 515	323	358	7 196
Provisions (1)	(474)	(218)	(1 520)	(2 212)
<b>Total</b>	<b>133 290</b>	<b>1 458</b>	<b>891</b>	<b>135 639</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie <i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration Générale	31 901			31 901
Banque Centrale				
Etablissements de crédit				
Grandes entreprises	59 369	2 438	1 743	63 550
Clientèle de détail	16 919	815	267	18 001
Provisions	(252)	(450)	(110)	(812)
<b>Total</b>	<b>107 937</b>	<b>2 803</b>	<b>1 900</b>	<b>112 640</b>

## Concentrations du risque de crédit par zone géographique

### Actifs financiers au coût amorti par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
France (y compris DOM-TOM)	5 847 327	385 932	129 383	6 362 642
Autres pays de l'Union européenne	116 450	39	489	116 978
Autres pays d'Europe	3 068	□	□	3 068
Amérique du Nord	19 821	685	1	20 507
Amériques centrale et du Sud	735	□	□	735
Afrique et Moyen-Orient	699	2	19	720
Asie et Océanie (hors Japon)	3 913	□	□	3 913
Japon	□	□	□	□
Organismes supra-nationaux	□	□	□	□
Dépréciations	(14 210)	(26 712)	(75 509)	(116 431)
<b>Total</b>	<b>5 977 803</b>	<b>359 946</b>	<b>54 383</b>	<b>6 392 132</b>

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2018			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
France (y compris DOM-TOM)	5 369 817	374 687	129 106	5 873 610
Autres pays de l'Union européenne	88 714	937	493	90 144
Autres pays d'Europe	3 200	□	□	3 200
Amérique du Nord	23 976	□	□	23 976
Amériques centrale et du Sud	596	□	□	596
Afrique et Moyen-Orient	526	□	79	605
Asie et Océanie (hors Japon)	4 849	□	□	4 849
Japon	116	□	□	116
Organismes supra-nationaux	□	□	□	□
Dépréciations	(14 260)	(26 213)	(78 705)	(119 178)
<b>Total</b>	<b>5 477 534</b>	<b>349 411</b>	<b>50 973</b>	<b>5 877 918</b>

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par zone géographique**

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			
France (y compris DOM-TOM)	1 037	1 606	□	2 643
Autres pays de l'Union européenne	1 549	□	□	1 549
Autres pays d'Europe	□	□	□	□
Amérique du Nord	□	□	□	□
Amériques centrale et du Sud	□	□	□	□
Afrique et Moyen-Orient	□	□	□	□
Asie et Océanie (hors Japon)	□	□	□	□
Japon	□	□	□	□
Organismes supra-nationaux	□	□	□	□
<b>Total</b>	<b>2 586</b>	<b>1 606</b>	□	<b>4 192</b>

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2018			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			
France (y compris DOM-TOM)	1 024	1 547	□	2 571
Autres pays de l'Union européenne	1 534	□	□	1 534
Autres pays d'Europe	□	□	□	□
Amérique du Nord	□	□	□	□
Amériques centrale et du Sud	□	□	□	□
Afrique et Moyen-Orient	□	□	□	□
Asie et Océanie (hors Japon)	□	□	□	□
Japon	□	□	□	□
Organismes supra-nationaux	□	□	□	□
<b>Total</b>	<b>2 558</b>	<b>1 547</b>	□	<b>4 105</b>

**Dettes envers la clientèle par zone géographique**

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
France (y compris DOM-TOM)	2 416 646	2 295 085
Autres pays de l'Union européenne	8 668	7 914
Autres pays d'Europe	1 314	1 242
Amérique du Nord	1 594	1 575
Amériques centrale et du Sud	384	459
Afrique et Moyen-Orient	871	323
Asie et Océanie (hors Japon)	1 374	1 430
Japon	30	27
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>2 430 881</b>	<b>2 308 055</b>

**Engagements de financement par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

Engagements de financement <i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
France (y compris DOM-TOM)	631 592	16 436	1 780	649 808
Autres pays de l'Union européenne	4 103	2	□	4 105
Autres pays d'Europe	87	□	□	87
Amérique du Nord	28	50	□	78
Amériques centrale et du Sud	1	□	□	1
Afrique et Moyen-Orient	18	□	□	18
Asie et Océanie (hors Japon)	5	□	□	5
Japon	1	□	□	1
Organismes supra-nationaux	□	□	□	□
Provisions (1)	(2 140)	(1 355)	(1 121)	(4 616)
<b>Total</b>	<b>633 695</b>	<b>15 133</b>	<b>659</b>	<b>649 487</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de financement <i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
France (y compris DOM-TOM)	568 343	15 949	3 649	587 941
Autres pays de l'Union européenne	1 793	1 053	□	2 846
Autres pays d'Europe	54	2	□	56
Amérique du Nord	37	□	□	37
Amériques centrale et du Sud	5	□	□	5
Afrique et Moyen-Orient	31	□	□	31
Asie et Océanie (hors Japon)	14	□	□	14
Japon	1	□	□	1
Organismes supra-nationaux	□	□	□	□
Provisions	(2 054)	(1 193)	□	(3 247)
<b>Total</b>	<b>568 224</b>	<b>15 811</b>	<b>3 649</b>	<b>587 684</b>

**Engagements de garantie par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

Engagements de garantie <i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
France (y compris DOM-TOM)	133 671	1 676	2 411	137 758
Autres pays de l'Union européenne	93	□	□	93
Autres pays d'Europe	□	□	□	□
Amérique du Nord	□	□	□	□
Amériques centrale et du Sud	□	□	□	□
Afrique et Moyen-Orient	□	□	□	□
Asie et Océanie (hors Japon)	□	□	□	□
Japon	□	□	□	□
Organismes supra-nationaux	□	□	□	□
Provisions (1)	(474)	(218)	(1 520)	(2 212)
<b>Total</b>	<b>133 290</b>	<b>1 458</b>	<b>891</b>	<b>135 639</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie <i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
France (y compris DOM-TOM)	102 180	3 253	2 010	107 443
Autres pays de l'Union européenne	93	□	□	93
Autres pays d'Europe	□	□	□	□
Amérique du Nord	□	□	□	□
Amériques centrale et du Sud	□	□	□	□
Afrique et Moyen-Orient	□	□	□	□
Asie et Océanie (hors Japon)	1 000	□	□	1 000
Japon	□	□	□	□
Organismes supra-nationaux	□	□	□	□
Provisions	(252)	(450)	(110)	(812)
<b>Total</b>	<b>103 021</b>	<b>2 803</b>	<b>1 900</b>	<b>107 724</b>

### 3.1.5 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

#### Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2019									
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Bucket 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Bucket 2)			Actifs dépréciés (Bucket 3)			
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	> 90 jours
Titres de dettes	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances	49 969	3 306	□	22 210	6 232	551	1 498	3 007	33 196	
Administration générale	3 448	182	□	□	□	□	□	□	□	□
Grandes entreprises	23 205	2 119	□	4 810	2 019	383	15	79	12 544	
Clientèle de détail	23 316	1 005	□	17 400	4 213	168	1 483	2 928	20 652	
<b>Total</b>	<b>49 969</b>	<b>3 306</b>	□	<b>22 210</b>	<b>6 232</b>	<b>551</b>	<b>1 498</b>	<b>3 007</b>	<b>33 196</b>	

(en milliers d'euros)	31/12/2018									
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Bucket 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Bucket 2)			Actifs dépréciés (Bucket 3)			
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	> 90 jours
Titres de dettes	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Administration générale	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Banques centrales	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Etablissements de crédit	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Grandes entreprises	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Clientèle de détail	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances	65 866	9 379	□	23 609	4 478	□	576	1 985	29 771	
Administration générale	9 259	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Banques centrales	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Etablissements de crédit	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Grandes entreprises	32 785	8 289	□	5 124	612	□	147	491	6 450	
Clientèle de détail	23 822	1 090	□	18 485	3 866	□	429	1 494	23 321	
<b>Total</b>	<b>65 866</b>	<b>9 379</b>	□	<b>23 609</b>	<b>4 478</b>	□	<b>576</b>	<b>1 985</b>	<b>29 771</b>	

### 3.2 Risque de marché

(cf. Rapport de gestion : Chapitre 4 – Facteurs de risques et informations prudentielles)

#### ***Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle***

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

#### **Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif**

En milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2019			Total en valeur de marché	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	□	□	□	3 103	20 615	54 589	78 307	
Swaps de taux d'intérêts	□	□	□	3 103	20 615	54 589	78 307	
Instruments de devises	□	□	□	□	□	□	□	
Autres instruments	□	□	□	□	□	□	□	
Sous-total	□	□	□	3 103	20 615	54 589	78 307	
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>	□	□	□	3 103	20 615	54 589	78 307	

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2018			Total en valeur de marché	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	□	□	□	280	24 961	52 362	77 603	
Futures	□	□	□	□	□	□	□	
FRA	□	□	□	□	□	□	□	
Swaps de taux d'intérêts	□	□	□	280	24 961	52 362	77 603	
Options de taux	□	□	□	□	□	□	□	
Caps-floors-collars	□	□	□	□	□	□	□	
Autres instruments conditionnels	□	□	□	□	□	□	□	
Instruments de devises	□	□	□	□	□	□	□	
Opérations fermes de change	□	□	□	□	□	□	□	
Options de change	□	□	□	□	□	□	□	
Autres instruments	□	□	□	□	□	□	□	
Autres	□	□	□	□	□	□	□	
Sous-total	□	□	□	280	24 961	52 362	77 603	
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>	□	□	□	280	24 961	52 362	77 603	

## Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

En milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2019			Total en valeur de marché	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	□	□	□	436	15 706	32 328	48 470	
Swaps de taux d'intérêts	□	□	□	436	15 706	32 328	48 470	
Instruments de devises	□	□	□	□	□	□	□	
Autres instruments	□	□	□	□	□	□	□	
Sous-total	□	□	□	436	15 706	32 328	48 470	
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>436</b>	<b>15 706</b>	<b>32 328</b>	<b>48 470</b>	

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2018			Total en valeur de marché	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	□	□	□	374	4 814	20 709	25 897	
Futures	□	□	□	□	□	□	□	
FRA	□	□	□	□	□	□	□	
Swaps de taux d'intérêts	□	□	□	374	4 814	20 709	25 897	
Options de taux	□	□	□	□	□	□	□	
Caps-floors-collars	□	□	□	□	□	□	□	
Autres instruments conditionnels	□	□	□	□	□	□	□	
Instruments de devises	□	□	□	□	□	□	□	
Opérations fermes de change	□	□	□	□	□	□	□	
Options de change	□	□	□	□	□	□	□	
Autres Instruments	□	□	□	□	□	□	□	
Autres	□	□	□	□	□	□	□	
Sous-total	□	□	□	374	4 814	20 709	25 897	
Opérations de change à terme	□	□	□	□	□	□	□	
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>374</b>	<b>4 814</b>	<b>20 709</b>	<b>25 897</b>	

## Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019			31/12/2019			<i>Total en valeur de marché</i>	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	<i>≤ 1 an</i>	<i>&gt; 1 an à ≤ 5 ans</i>	<i>&gt; 5 ans</i>	<i>≤ 1 an</i>	<i>&gt; 1 an à ≤ 5 ans</i>	<i>&gt; 5 ans</i>		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	□	□	□	□	501	3 392	<b>3 893</b>	
Swaps de taux d'intérêts	□	□	□	□	501	3 392	<b>3 893</b>	
<b>Instruments de devises et or</b>	□	□	□	□	□	□	□	
<b>Autres instruments</b>	□	□	□	□	□	15	<b>15</b>	
Autres	□	□	□	2	0	15	<b>15</b>	
<b>Sous-total</b>	□	□	□	2	501	3 407	<b>3 908</b>	
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>	□	□	□	2	501	3 407	<b>3 910</b>	

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018			31/12/2018			<i>Total en valeur de marché</i>	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	<i>≤ 1 an</i>	<i>&gt; 1 an à ≤ 5 ans</i>	<i>&gt; 5 ans</i>	<i>≤ 1 an</i>	<i>&gt; 1 an à ≤ 5 ans</i>	<i>&gt; 5 ans</i>		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	□	□	□	□	140	19	<b>3 993</b>	
Futures	□	□	□	□	□	□	□	
FRA	□	□	□	□	□	□	□	
Swaps de taux d'intérêts	□	□	□	140	19	3 993	<b>4 152</b>	
Options de taux	□	□	□	□	□	□	□	
Caps-floors-collars	□	□	□	□	□	□	□	
Autres instruments conditionnels	□	□	□	□	□	□	□	
<b>Instruments de devises et or</b>	□	□	□	□	□	□	□	
Opérations fermes de change	□	□	□	□	□	□	□	
Options de change	□	□	□	□	□	□	□	
<b>Autres instruments</b>	□	□	1	□	□	33	<b>33</b>	
Dérivés sur actions et indices boursiers	□	□	0	□	□	□	□	
Dérivés sur métaux précieux	□	□	□	□	□	□	□	
Dérivés sur produits de base	□	□	0	□	□	□	□	
Dérivés de crédits	□	□	□	□	□	33	<b>33</b>	
Autres	□	□	□	□	□	□	□	
<b>Sous-total</b>	□	□	1	140	19	4 026	<b>4 185</b>	
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>	□	□	1	140	19	4 026	<b>4 185</b>	

## Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

En milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2019			Total en valeur de marché	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	□	□	□	□	501	3 414	3 915	
Swaps de taux d'intérêts	□	□	□	□	501	3 414	3 915	
Instruments de devises et or	□	□	□	□	□	□	□	
Autres instruments	□	□	□	□	□	278	278	
Autres	□	□	□	2	□	278	278	
<b>Sous-total</b>	□	□	□	2	501	3 692	4 193	
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>	□	□	□	2	501	3 692	4 193	

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2018			Total en valeur de marché	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	□	□	□	140	19	4 021	4 180	
Futures	□	□	□	□	□	□	□	
FRA	□	□	□	□	□	□	□	
Swaps de taux d'intérêts	□	□	□	140	19	4 021	4 180	
Options de taux	□	□	□	□	□	□	□	
Caps-floors-collars	□	□	□	□	□	□	□	
Autres instruments conditionnels	□	□	□	□	□	□	□	
Instruments de devises et or	□	□	□	□	□	□	□	
Opérations fermes de change	□	□	□	□	□	□	□	
Options de change	□	□	□	□	□	□	□	
Autres instruments	□	□	1	□	□	239	239	
Dérivés sur actions et indices boursiers	□	□	□	□	□	□	□	
Dérivés sur métaux précieux	□	□	□	□	□	□	□	
Dérivés sur produits de base	□	□	□	□	□	□	□	
Dérivés de crédits	□	□	□	□	□	□	□	
Autres	□	□	□	□	□	239	239	
<b>Sous-total</b>	□	□	1	140	19	4 260	4 419	
Opérations de change à terme	□	□	□	□	□	□	□	
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>	□	□	1	140	19	4 260	4 419	

### Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>2 836 680</b>	<b>2 621 649</b>
Swaps de taux d'intérêts	2 836 680	2 619 467
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>□</b>	<b>□</b>
Options de change	□	□
<b>Autres instruments</b>	<b>□</b>	<b>□</b>
<b>Sous-total</b>	<b>2 836 680</b>	<b>2 621 649</b>
Opérations de change à terme	5 351	12 486
<b>Total notionnels</b>	<b>2 842 031</b>	<b>2 634 135</b>

### Risque de change

(cf. Rapport de gestion : Chapitre 4 – Facteurs de risques et informations prudentielles)

### 3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion : Chapitre 4 – Facteurs de risques et informations prudentielles)

### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

En milliers d'euros	31/12/2019					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	242 605	31 132	94 214	142 507	□	510 458
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	351 815	650 289	2 128 074	3 054 246	11 116	6 195 540
<b>Total</b>	<b>594 420</b>	<b>681 421</b>	<b>2 222 288</b>	<b>3 196 753</b>	<b>11 116</b>	<b>6 705 998</b>
<b>Dépréciations</b>	□	□	□	□	□	(116 284)
<b>Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	□	□	□	□	□	6 589 714

En milliers d'euros	31/12/2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	87 571	5 956	134 258	147 707	□	375 492
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	338 099	592 548	2 017 297	2 746 625	10 084	5 704 653
<b>Total</b>	<b>425 670</b>	<b>598 504</b>	<b>2 151 555</b>	<b>2 894 332</b>	<b>10 084</b>	<b>6 080 145</b>
<b>Dépréciations</b>	□	□	□	□	□	(119 068)
<b>Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	□	□	□	□	□	5 961 077

### **Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	631 812	1 331 845	1 323 619	691 860	□	3 979 136
Dettes envers la clientèle	1 874 522	41 815	291 116	223 428	□	2 430 881
<b>Total dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>2 506 334</b>	<b>1 373 660</b>	<b>1 614 735</b>	<b>915 288</b>	□	<b>6 410 017</b>

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	683 852	1 259 224	1 138 107	570 989	4 395	3 656 567
Dettes envers la clientèle	1 722 165	91 256	293 360	201 274	□	2 308 055
<b>Total dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>2 406 017</b>	<b>1 350 480</b>	<b>1 431 467</b>	<b>772 263</b>	4 395	<b>5 964 622</b>

### **Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Titres de créances négociables	□	□	□	□	□	□
Emprunts obligataires	1	□	□	18 145	□	18 146
<b>Total dettes représentées par un titre</b>	<b>1</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>18 145</b>	□	<b>18 146</b>
Dettes subordonnées	169			100 000		100 169
<b>Total dettes subordonnées</b>	<b>169</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>100 000</b>	□	<b>100 169</b>

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Titres de créances négociables	□	□	□	□	□	□
Emprunts obligataires	4	□	□	19 611	□	19 615
<b>Total dettes représentées par un titre</b>	<b>4</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>19 611</b>	□	<b>19 615</b>
Dettes subordonnées	178			100 000		100 178
<b>Total dettes subordonnées</b>	<b>178</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>100 000</b>	□	<b>100 178</b>

### **Garanties financières en risque données par maturité attendue**

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données	□	5 071	□	□	□	5 071

	31/12/2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<i>En milliers d'euros</i>						
Garanties financières données	0	14 238	0	0	0	14 238

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 "Risque de marché".

### 3.4 Comptabilité de couverture

(Cf. Note 3.2 "Risque de marché" et Chapitre "Facteurs de risque – Gestion du bilan » du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.)

#### ***Couverture de juste valeur***

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

#### ***Couverture de flux de trésorerie***

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

#### ***Couverture d'un investissement net en devise***

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

### ***Instruments dérivés de couverture***

En milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018		
	Valeur de marché		Montant notionnel	Valeur de marché		Montant notionnel
	Positive	Négative		Positive	Négative	
Couverture de juste valeur	78 307	48 470	2 685 406	77 603	25 897	2 509 917
Taux d'intérêt	78 307	48 470	2 685 406	77 603	25 897	2 509 917
Change	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	□	□	□
Couverture de flux de trésorerie	□	□	□	□	□	□
Taux d'intérêt	□	□	□	□	□	□
Change	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	□	□	□
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	□	□	□	□	□	□
<b>Total instruments dérivés de couverture</b>	<b>78 307</b>	<b>48 470</b>	<b>2 685 406</b>	<b>77 603</b>	<b>25 897</b>	<b>2 509 917</b>

### ***Opérations sur instruments dérivés de couverture : analyse par durée résiduelle (notionnels)***

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

En milliers d'euros	31/12/2019						Total notionnel	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	□	□	□	430 967	1 415 685	838 754	2 685 406	
Futures	□	□	□	□	□	□	□	
FRA	□	□	□	□	□	□	□	
Swaps de taux d'intérêts	□	□	□	430 967	1 415 685	838 754	2 685 406	
Options de taux	□	□	□	□	□	□	□	
Caps-floors-collars	□	□	□	□	□	□	□	
Autres instruments conditionnels	□	□	□	□	□	□	□	
Instruments de devises	□	□	□	□	□	□	□	
Opérations fermes de change	□	□	□	□	□	□	□	
Options de change	□	□	□	□	□	□	□	
Autres instruments	□	□	□	□	□	□	□	
Autres	□	□	□	□	□	□	□	
<b>Sous-total</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>430 967</b>	<b>1 415 685</b>	<b>838 754</b>	<b>2 685 406</b>	
Opérations de change à terme	□	□	□	□	□	□	□	
<b>Total Notionnel des instruments dérivés de couverture</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>430 967</b>	<b>1 415 685</b>	<b>838 754</b>	<b>2 685 406</b>	

En milliers d'euros	31/12/2018						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	□	□	□	342 250	1 163 346	1 004 321	2 509 917
Futures	□	□	□	□	□	□	□
FRA	□	□	□	□	□	□	□
Swaps de taux d'intérêts	□	□	□	342 250	1 163 346	1 004 321	2 509 917
Options de taux	□	□	□	□	□	□	□
Caps-floors-collars	□	□	□	□	□	□	□
Autres instruments conditionnels	□	□	□	□	□	□	□
<b>Instruments de devises</b>	□	□	□	□	□	□	□
Opérations fermes de change	□	□	□	□	□	□	□
Options de change	□	□	□	□	□	□	□
Autres instruments	□	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	□	□	□	□
<b>Sous-total</b>	□	□	□	342 250	1 163 346	1 004 321	2 509 917
Opérations de change à terme	□	□	□	□	□	□	□
<b>Total Notionnel des instruments dérivés de couverture</b>	□	□	□	342 250	1 163 346	1 004 321	2 509 917

La note 3.2 "Risque de marché - Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle" présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.

## ➤ Couverture de juste valeur

### *Instruments dérivés de couverture*

En milliers d'euros	31/12/2019				31/12/2018			
	Valeur comptable		Montant notionnel	Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Valeur comptable		Montant notionnel	Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)
	Actif	Passif			Actif	Passif		
Couverture de juste valeur								
Marchés organisés	□	□	□	□	□	□	□	□
Taux d'intérêt	□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments fermes	□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments conditionnels	□	□	□	□	□	□	□	□
Change	□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments fermes	□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments conditionnels	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	□	□	□	□	□
Marchés de gré à gré	5	13 378	254	95 406	15	13 691	2 032	107 917
Taux d'intérêt	5	13 378	254	95 406	15	13 691	2 032	107 917
Instruments fermes	5	13 378	254	95 406	15	13 691	2 032	107 917
Instruments conditionnels	□	□	□	□	□	□	□	□
Change	□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments fermes	□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments conditionnels	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Total des micro-couvertures de Juste valeur</b>	<b>5</b>	<b>13 378</b>	<b>254</b>	<b>95 406</b>	<b>15</b>	<b>13 691</b>	<b>2 032</b>	<b>107 917</b>
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	78 302	35 092	(22 123)	2 590 000	77 588	12 206	(22 115)	2 402 000
<b>Total couverture de juste valeur</b>	<b>78 307</b>	<b>48 470</b>	<b>(21 869)</b>	<b>2 685 406</b>	<b>77 603</b>	<b>25 897</b>	<b>(20 083)</b>	<b>2 509 917</b>

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

## Eléments couverts

Micro-couvertures	31/12/2019				31/12/2018			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler		Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
<i>En milliers d'euros</i>								
Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	0	0	0	0	0	0	0	0
Taux d'intérêt	L	L	L	L	L	L	L	L
Change	L	L	L	L	L	L	L	L
Autres	L	L	L	L	L	L	L	L
Instrument de dettes comptabilisés au coût amorti	95 406	13 050	0	(246)	122 215	13 304	0	(1 994)
Taux d'intérêt	95 406	13 050	L	(246)	122 215	13 304	L	(1 994)
Change	L	L	L	L	L	L	L	L
Autres	L	L	L	L	L	L	L	L
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif</b>	<b>95 406</b>	<b>13 050</b>		<b>(246)</b>	<b>122 215</b>	<b>13 304</b>		<b>(1 994)</b>
Instrument de dettes comptabilisés au coût amorti	0	0	(39)	9	0	0	(48)	8
Taux d'intérêt	L	L	(39)	9	L	L	(48)	8
Change	L	L	L	L	L	L	L	L
Autres	L	L	L	L	L	L	L	L
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(39)</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(48)</b>	<b>8</b>

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Macro-couvertures	31/12/2019		31/12/2018	
	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
<i>En milliers d'euros</i>				
Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	0	0	0	0
Instrument de dettes comptabilisés au coût amorti	1 530 000	523	1 522 530	2 461
<b>Total - Actifs</b>	<b>1 530 000</b>	<b>523</b>	<b>1 522 530</b>	<b>2 461</b>
Instrument de dettes comptabilisés au coût amorti	1 060 000	94	974 654	1 630
<b>Total - Passifs</b>	<b>1 060 000</b>	<b>94</b>	<b>974 654</b>	<b>1 630</b>

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

### Résultat de la comptabilité de couverture

En milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)			Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	(21 869)	21 868	(1)	(20 083)	20 485	402
Total	(21 869)	21 868	(1)	(20 083)	20 485	402

### ➤ Couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger

### Résultat de la comptabilité de couverture

En milliers d'euros	31/12/2019		31/12/2018			
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisé sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Montant de la part inefficace de la couverture	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisée sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Montant de la part inefficace de la couverture
Couverture de flux de trésorerie	□	□	□	□	□	□
Taux d'intérêt	□	□	□	372	□	□
Change	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	□	□	□
Total de la couverture de flux de trésorerie	□	□	□	372	□	□
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	□	□	□	□	□	□
Total de la couverture de flux de trésorerie et d'investissement net dans une activité à l'étranger	□	□	□	372	□	□

### 3.5 Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion : Chapitre 4 – Facteurs de risques et informations prudentielles)

### 3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément au règlement européen 575/2013 (CRR), la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest est soumise au respect du ratio de solvabilité, de levier et de liquidité.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013, applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Ce nouveau dispositif prudentiel consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de fonds propres et des exigences supplémentaires en matière de la liquidité et du levier.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres retraités, notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1), et de déductions des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* perpétuels ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en fonds propres, les instruments de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles, et qu'ils ont été émis avant le 31/12/2011, ils font l'objet d'une clause de "grand-père" qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 permettant de les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du *Tier 1* (AT1) et du *Tier 2*. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances, quand l'établissement ne bénéficie pas de la dérogation conglomérat financier".

En 2019 comme en 2018 et selon la réglementation en vigueur, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest a respecté les exigences réglementaires.

## 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

### 4.1 Produits et charges d'intérêts

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
<b>Sur les actifs financiers au coût amorti</b>		
Opérations avec les établissements de crédit	888	1 064
Opérations internes au Crédit Agricole	12 158	13 326
Opérations avec la clientèle	118 375	114 345
Opérations de location-financement	□	□
Titres de dettes	5 559	6 430
<b>Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>135</b>	<b>136</b>
Opérations avec les établissements de crédit	□	□
Opérations avec la clientèle	□	□
Titres de dettes	135	136
<b>Intérêts courus et échus des instruments de couverture</b>	<b>20 500</b>	<b>20 551</b>
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>	<b>□</b>	<b>□</b>
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>157 615</b>	<b>155 852</b>
<b>Sur les passifs financiers au coût amorti</b>		
Opérations avec les établissements de crédit	(59 319)	(59 295)
Opérations internes au Crédit Agricole	(791)	(942)
Opérations avec la clientèle	(38 529)	(39 543)
Opérations de location-financement	(18 901)	(17 689)
Dettes représentées par un titre	17	10
Dettes subordonnées	(1 115)	(1 131)
<b>Intérêts courus et échus des instruments de couverture</b>	<b>(14 024)</b>	<b>(12 006)</b>
<b>Autres intérêts et charges assimilées</b>	<b>(9)</b>	<b>□</b>
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>(73 352)</b>	<b>(71 301)</b>

(1) dont 1.698 milliers d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 31 décembre 2019 contre 1.647 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

(2) dont 897 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2019 contre 1.159 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

## 4.2 Produits et charges de commissions

En milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	295	(27)	268	307	(13)	294
Sur opérations internes au Crédit Agricole	7 485	(8 095)	(610)	8 353	(8 050)	303
Sur opérations avec la clientèle	22 766	(534)	22 232	23 068	(514)	22 554
Sur opérations de change	124	□	124	99	□	99
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	□	□	□	□	□	□
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	52 974	(4 395)	48 579	52 593	(4 123)	48 470
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	830	(8)	822	826	(30)	796
<b>Total Produits et charges de commissions</b>	<b>84 474</b>	<b>(13 059)</b>	<b>71 415</b>	<b>85 246</b>	<b>(12 730)</b>	<b>72 516</b>

## 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes reçus	453	263
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	(58)	100
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	458	263
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	5 482	(6 578)
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	□	□
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	□	□
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	206	120
Résultat de la comptabilité de couverture	□	30
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>6 541</b>	<b>(5 802)</b>

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018		
	Profits	Perdes	Net	Profits	Perdes	Net
Couverture de juste valeur	26 386	(26 386)	□	28 717	(28 687)	30
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	13 066	(13 320)	(254)	13 342	(15 344)	(2 002)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	13 320	(13 066)	254	15 375	(13 343)	2 032
Couverture de flux de trésorerie	□	□	□	□	□	□
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	□	□	□	□	□	□
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	□	□	□	□	□	□
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	□	□	□	□	□	□
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	194 053	(194 053)	□	171 483	(171 483)	□
Variations de juste valeur des éléments couverts	108 088	(85 965)	22 123	96 985	(74 498)	22 487
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	85 965	(108 088)	(22 123)	74 498	(96 985)	(22 487)
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	□	□	□	□	□	□
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	□	□	□	□	□	□
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>220 439</b>	<b>(220 439)</b>	<b>□</b>	<b>200 200</b>	<b>(200 170)</b>	<b>30</b>

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (Couverture de juste valeur, Couverture de flux de trésorerie,...) est présenté dans la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

#### 4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	□	□
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	22 157	20 743
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>22 157</b>	<b>20 743</b>

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

#### 4.5 Produits (charges) nets des autres activités

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	□	□
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	□	□
Autres produits nets de l'activité d'assurance	□	□
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	□	□
Produits nets des immeubles de placement	(241)	(234)
Autres produits (charges) nets	(1 197)	(1 440)
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>(1 438)</b>	<b>(1 674)</b>

#### 4.6 Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Charges de personnel	(66 456)	(66 385)
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	(4 172)	(4 209)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(43 880)	(41 399)
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>(114 508)</b>	<b>(111 993)</b>

(1) Dont 234 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution au 31 décembre 2019.

#### **Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2019 est donnée ci-dessous :

Collège des Commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest :

En milliers d'euros	KPMG		EY		Total 2019
	2019	2018	2019	2018	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	62	75	62	75	124
Emetteur	62	75	62	75	124
Filiales intégrées globalement	□	□	□	□	□
Services autres que la certification des comptes	4	12	17	4	21
Emetteur	4	12	17	4	21
Filiales intégrées globalement	□	□	□	□	□
<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>87</b>	<b>79</b>	<b>79</b>	<b>145</b>

Le montant total des honoraires de ERNST & YOUNG, commissaire aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 79 milliers d'euros, dont 62 milliers d'euros au titre de la mission de certification des comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest et ses filiales, et 17 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, consultations, etc.).

Le montant total des honoraires de KPMG, commissaire aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 66 milliers d'euros, dont 62 milliers d'euros au titre de la mission de certification des comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest et ses filiales, et 4 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, consultations, etc.).

#### 4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>Dotations aux amortissements</b>	(6 945)	(6 871)
Immobilisations corporelles (1)	(6 887)	(6 828)
Immobilisations incorporelles	(58)	(43)
<b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>	□	□
Immobilisations corporelles (2)	□	□
Immobilisations incorporelles	□	□
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	(6 945)	(6 871)

(1) Dont 437 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 31 décembre 2019

(2) Dont 0 euros comptabilisés au titre des dotations (reprises) aux dépréciations du droit d'utilisation au 31 décembre 2019

#### 4.8 Coût du risque

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Bucket 1 et Bucket 2)</b>	(674)	975
<b>Bucket 1: Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>	(258)	7 639
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(1)	□
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	51	8 103
Engagements par signature	(308)	(464)
<b>Bucket 2: Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>	(416)	(6 664)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	13	39
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(499)	(6 695)
Engagements par signature	70	(8)
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Bucket 3)</b>	(8 592)	(9 888)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	□	□
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(6 062)	(10 094)
Engagements par signature	(2 530)	206
Autres actifs	(15)	(9)
Risques et charges	(412)	(530)
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	(9 693)	(9 452)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	□	□
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	□	□
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(38)	(62)
Récupérations sur prêts et créances	469	521
comptabilisés au coût amorti	469	521
comptabilisés en capitaux propres recyclables	□	□
Décotes sur crédits restructurés	(292)	(213)
Pertes sur engagements par signature	□	□
Autres pertes	(191)	(109)
Autres produits	□	□
<b>Coût du risque</b>	(9 745)	(9 315)

Les provisions filières (FLL) concernent les secteurs des Professionnels de l'Immobilier et de l'Agriculture, au 31/12/2019, ainsi que les filières Construction BTP et Hôtels-Restaurants, ne sont plus définies comme des filières à risque mais comme des filières sous surveillance.

#### 4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	(245)	74
Plus-values de cession	59	123
Moins-values de cession	(304)	(49)
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	□	□
Plus-values de cession	□	□
Moins-values de cession	□	□
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>	□	□
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>(245)</b>	<b>74</b>

#### 4.10 Impôts

##### Charge d'impôt

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Charge d'impôt courant	(13 514)	(9 981)
Charge d'impôt différé	3 226	614
<b>Total Charge d'impôt</b>	<b>(10 288)</b>	<b>(9 367)</b>

##### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2019

En milliers d'euros	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	51 495	34,43%	(17 730)
Effet des différences permanentes			(1 719)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			□
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			(2 765)
Effet de l'imposition à taux réduit			164
Changement de taux			□
Effet des autres éléments			4 321
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>19,98%</b>	<b>(10 288)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2019.

Le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres s'élève à 4 123 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2018

<i>En milliers d'euros</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	42 229	34,43%	(14 539)
Effet des différences permanentes			(3 683) <input type="checkbox"/>
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			<input type="checkbox"/>
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			1 269
Effet de l'imposition à taux réduit			(257) <input type="checkbox"/>
Changement de taux			<input type="checkbox"/>
Effet des autres éléments			1 120
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>22,18%</b>	<b>(9 367)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre **2018**.

*Le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres s'élevait à 3 729 milliers d'euros au 31 décembre 2018.*

#### 4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

##### **Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>		
Gains et pertes sur écarts de conversion	□	□
Ecart de réévaluation de la période	□	□
Transferts en résultat	□	□
Autres variations	□	□
<b>Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</b>	102	(237)
Ecart de réévaluation de la période	114	(200)
Transferts en résultat	□	□
Autres variations	(12)	(37)
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>	□	372
Ecart de réévaluation de la période	□	372
Transferts en résultat	□	□
Autres variations	□	□
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	□	□
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	(30)	(120)
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	□	□
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	□	□
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	72	15
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(524)	(219)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	□	□
Ecart de réévaluation de la période	□	□
Transferts en réserves	□	□
Autres variations	□	□
<b>Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables</b>	37 349	(49 812)
Ecart de réévaluation de la période	37 327	(49 839)
Transferts en réserves	□	27
Autres variations	22	□
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	□	□
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	(1 046)	1 882
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	□	□
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	□	□
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	35 779	(48 149)
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	35 851	(48 134)
Dont part du Groupe	35 851	(48 134)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	□	□

## Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

En milliers d'euros	31/12/2018			Variation			31/12/2019		
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Brut	Impôt	Net d'impôt	Brut	Impôt	Net d'impôt
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>									
Gains et pertes sur écarts de conversion	□	□	□	□	□	□	1	□	□
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	33	(8)	25	25	102	(30)	72	72	135
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	33	(8)	25	25	102	(30)	73	72	135
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	33	(8)	25	25	102	(30)	73	72	135
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(5 202)	1 343	(3 859)	(3 859)	(524)	136	(388)	(388)	(5 726)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	115 641	(3 734)	111 907	111 907	37 349	(1 182)	36 167	36 167	152 990
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	110 439	(2 391)	108 048	108 048	36 825	(1 046)	35 779	35 779	147 264
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	110 439	(2 391)	108 048	108 048	36 825	(1 046)	35 779	35 779	147 264
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>110 472</b>	<b>(2 399)</b>	<b>108 073</b>	<b>108 073</b>	<b>36 927</b>	<b>(1 076)</b>	<b>35 852</b>	<b>35 851</b>	<b>147 399</b>

	31/12/2017			01/01/2018			Variation			31/12/2018		
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<b>En milliers d'euros</b>												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion	34 313	□ (3 236)	31 077	□ 31 077	270	(16)	254	(237)	8	(229)	33	(8)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente					(244)	(244)	(244)	(244)	244	244	□	25
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisées en capitaux propres recyclables	(372)	128	(244)	(244)	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture												
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers liés à l'approche par superposition												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	33 941	(3 108)	30 833	30 833	(102)	112	10	10	135	(120)	15	15
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence											33	(8)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence												25
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	33 941	(3 108)	30 833	30 833	(102)	112	10	10	135	(120)	15	15
Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres non recyclables											33	(8)
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(4 983)	1 287	(3 696)	(3 696)	(4 983)	1 287	(3 696)	(3 696)	(219)	56	(163)	(5 202)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre						□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables					165 453	(5 560)	159 893	159 893	(49 812)	1 826	(47 986)	115 641
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(4 983)	1 287	(3 696)	(3 696)	160 470	(4 273)	156 197	156 197	(50 031)	1 822	(48 149)	110 439
Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence							□	□	□	□	□	□
Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées												
Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres recyclables	(4 983)	1 287	(3 696)	(3 696)	(4 983)	1 287	(3 696)	(3 696)	(219)	56	(163)	(5 202)
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>28 958</b>	<b>(1 821)</b>	<b>27 137</b>	<b>27 137</b>	<b>160 368</b>	<b>(4 161)</b>	<b>156 207</b>	<b>156 207</b>	<b>(49 896)</b>	<b>1 762</b>	<b>(48 134)</b>	<b>(48 134)</b>

## 5 *Informations sectorielles*

### ***Définition des secteurs opérationnels***

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre Ouest opère essentiellement dans le secteur banque de détail en France.

## 6 Notes relatives au bilan

### 6.1 Caisse, banques centrales

En milliers d'euros	31/12/2019		31/12/2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	30 592	□	28 056	□
Banques centrales	9 204	□	9 258	□
Valeur au bilan	39 796	□	37 314	□

### 6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 910	4 185
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	197 864	339 396
Instruments de capitaux propres	8 713	6 840
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	189 151	332 556
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	□	□
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	□	□
Valeur au bilan	201 774	343 581
Dont Titres prêtés	□	□

#### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Instruments de capitaux propres	□	□
Titres de dettes	□	□
Prêts et créances	□	□
Instruments dérivés	3 910	4 185
Valeur au bilan	3 910	4 185

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

#### Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Actions et autres titres à revenu variable	2 035	2 025
Titres de participation non consolidés	6 678	4 815
Total instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	8 713	6 840

***Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI***

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Titres de dettes</b>	<b>189 142</b>	<b>332 313</b>
Effets publics et valeurs assimilées	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 178	2 177
OPCVM	186 964	330 136
<b>Prêts et créances</b>	<b>9</b>	<b>243</b>
Créances sur les établissements de crédit	□	□
Créances sur la clientèle	9	243
Titres reçus en pension livrée	□	□
Valeurs reçues en pension	□	□
<b>Total instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat</b>	<b>189 151</b>	<b>332 556</b>

***Passifs financiers à la juste valeur par résultat***

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 195	4 419
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	□	□
<b>Valeur au bilan</b>	<b>4 195</b>	<b>4 419</b>

***Passifs financiers détenus à des fins de transaction***

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Titres vendus à découvert	□	□
Titres donnés en pension livrée	□	□
Dettes représentées par un titre	□	□
Dettes envers la clientèle	□	□
Dettes envers les établissements de crédit	□	□
Instruments dérivés	4 195	4 419
<b>Valeur au bilan</b>	<b>4 195</b>	<b>4 419</b>

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

**6.3 Instruments dérivés de couverture**

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

## 6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	4 192	135	(14)	4 105	58	(25)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	748 737	158 609	(5 619)	710 178	120 472	(4 831)
<b>Total</b>	<b>752 929</b>	<b>158 744</b>	<b>(5 633)</b>	<b>714 283</b>	<b>120 530</b>	<b>(4 856)</b>

### ***Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables***

En milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 192	135	(14)	4 105	58	(25)
<b>Total des titres de dettes</b>	<b>4 192</b>	<b>135</b>	<b>(14)</b>	<b>4 105</b>	<b>58</b>	<b>(25)</b>
Total des prêts et créances	□	□	□	□	□	□
<b>Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>4 192</b>	<b>135</b>	<b>(14)</b>	<b>4 105</b>	<b>58</b>	<b>(25)</b>
Impôts		(37)	□		(15)	□
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		98	(14)		43	(25)

### ***Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables***

#### Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

En milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	1 532	□	□	1 113	□	□
Titres de participation non consolidés	747 205	158 609	(5 619)	709 065	120 472	(4 831)
<b>Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>748 737</b>	<b>158 609</b>	<b>(5 619)</b>	<b>710 178</b>	<b>120 472</b>	<b>(4 831)</b>
Impôts		(4 916)	□		(3 734)	□
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt)		153 693	(5 619)		116 738	(4 831)

**Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019			31/12/2018		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés <sup>1</sup>	Pertes cumulées réalisées <sup>1</sup>
Actions et autres titres à revenu variable	□	□	□	□	□	□
Titres de participation non consolidés	□	□	□	49	35	(8)
<b>Total Placements dans des instruments de capitaux propres</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>49</b>	<b>35</b>	<b>(8)</b>
Impôts		□	□		□	□
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt) (1)		□	□		35	(8)

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

*Au cours de l'exercice 2019, la Caisse Régionale de crédit Agricole du Centre Ouest n'a pas procédé à des cessions de titres de participation.*

**6.5 Actifs financiers au coût amorti**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit	510 458	375 492
Prêts et créances sur la clientèle	6 079 256	5 585 585
Titres de dettes	293 280	273 951
<b>Valeur au bilan</b>	<b>6 882 994</b>	<b>6 235 028</b>

### Prêts et créances sur les établissements de crédit

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	19 382	18 193
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)	8 766	6 920
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)		
Titres reçus en pension livrée	25	
Prêts subordonnés	189	189
<b>Valeur brute</b>	<b>19 596</b>	<b>18 382</b>
Dépréciations		
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>19 596</b>	<b>18 382</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	213 271	67 701
Titres reçus en pension livrée		
Comptes et avances à terme	277 591	289 409
<b>Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>490 862</b>	<b>357 110</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>510 458</b>	<b>375 492</b>

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

### Prêts et créances sur la clientèle

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	8 223	6 730
Autres concours à la clientèle	6 152 937	5 662 661
Avances en comptes courants d'associés	11 202	10 179
Comptes ordinaires débiteurs	23 178	25 083
<b>Valeur brute</b>	<b>6 195 540</b>	<b>5 704 653</b>
Dépréciations	(116 284)	(119 068)
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>6 079 256</b>	<b>5 585 585</b>
<b>Opérations de location-financement</b>		
Valeur brute	□	□
Dépréciations	□	□
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>	<b>□</b>	<b>□</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>6 079 256</b>	<b>5 585 585</b>

### Titres de dettes

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Effets publics et valeurs assimilées	53 206	53 660
Obligations et autres titres à revenu fixe	240 221	220 401
<b>Total</b>	<b>293 427</b>	<b>274 061</b>
Dépréciations	(147)	(110)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>293 280</b>	<b>273 951</b>

## 6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

### Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2019

		Actifs transférés restant comptabilisés en totalité						Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
		Actifs transférés			Passifs associés			Actifs et passifs associés	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
En milliers d'euros	Valeur comptable	dont titrisation (non déconsidérée)	dont pensions livrées	dont autres (1)	Juste valeur (2)	Valeur comptable	dont titrisation (non déconsidérée)	dont autres (1)	Juste valeur (2)	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments de capitaux propres	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Titres de dettes	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments de capitaux propres	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Titres de dettes	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments de capitaux propres	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Titres de dettes	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Actifs financiers au coût amorti	56 326	20 609	35 717	35 717	53 864	18 147	35 717	35 717	35 717	53 900
Titres de dettes	35 717	□	35 717	35 717	20 609	18 147	35 717	35 717	35 717	2 426
Prêts et créances	20 609	20 609	20 609	35 717	56 326	53 864	18 147	18 147	18 147	53 900
Total Actifs financiers	56 326	20 609	□	□	□	□	□	□	□	2 426
Opérations de location-financement	56 326	20 609	35 717	□	56 326	53 864	18 147	35 717	53 900	2 426
<b>TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS</b>	<b>56 326</b>	<b>20 609</b>	<b>35 717</b>	<b>□</b>	<b>56 326</b>	<b>53 864</b>	<b>18 147</b>	<b>35 717</b>	<b>53 900</b>	<b>2 426</b>

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où la garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés (IFRS 7.42D.(g)).

## Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2018

		Actifs transférés restant comptabilisés en totalité l'implication continue de l'entité							
		Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'entité							
		Actifs transférés			Passifs associés			Actifs et passifs associés	
		Valeur comptable	dont titrisation (non déconsolidante)	dont autres (1)	Juste valeur (2)	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont autres (1)	Juste valeur nette (2)
<b>En milliers d'euros</b>									
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>		□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments de capitaux propres		□	□	□	□	□	□	□	□
Titres de dettes		□	□	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances		□	□	□	□	□	□	□	□
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments de capitaux propres		□	□	□	□	□	□	□	□
Titres de dettes		□	□	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances		□	□	□	□	□	□	□	□
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments de capitaux propres		□	□	□	□	□	□	□	□
Titres de dettes		□	□	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances		□	□	□	□	□	□	□	□
Actifs financiers au coût amorti		22 048	22 048	22 048	19 615	19 615	19 615	19 615	19 378
Titres de dettes		□	□	□	□	□	□	□	2 670
Prêts et créances		22 048	22 048	22 048	22 048	22 048	22 048	22 048	19 378
Total Actifs financiers		22 048	22 048	22 048	22 048	22 048	22 048	22 048	19 378
Opérations de location-financement		□	□	□	□	□	□	□	2 670
<b>TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS</b>		<b>22 048</b>	<b>22 048</b>	<b>22 048</b>	<b>19 615</b>	<b>19 615</b>	<b>19 615</b>	<b>19 615</b>	<b>19 378</b>
(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.									
(2) Dans le cas où la garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7-42D.(d)).									

## **Titrisations**

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement auto-souscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

Au titre de l'exercice, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

## **6.7 Expositions au risque souverain**

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest au risque souverain sont les suivantes :

## Activité bancaire

31/12/2019 <i>En milliers d'euros</i>	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Arabie Saoudite	□	□	□	□	□	□	□
Argentine	□	□	□	□	□	□	□
Autriche	□	□	□	□	□	□	□
Belgique	□	□	□	□	□	□	□
Brésil	□	□	□	□	□	□	□
Chine	□	□	□	□	□	□	□
Egypte	□	□	□	□	□	□	□
Espagne	□	□	□	□	□	□	□
Etats-Unis	□	□	□	□	□	□	□
France	□	17 765	□	53 192	70 957	□	70 957
Grèce	□	□	□	□	□	□	□
Hong Kong	□	□	□	□	□	□	□
Iran	□	□	□	□	□	□	□
Irlande	□	□	□	□	□	□	□
Italie	□	□	□	□	□	□	□
Japon	□	□	□	□	□	□	□
Lituanie	□	□	□	□	□	□	□
Maroc	□	□	□	□	□	□	□
Pologne	□	□	□	□	□	□	□
Royaume-Uni	□	□	□	□	□	□	□
Russie	□	□	□	□	□	□	□
Syrie	□	□	□	□	□	□	□
Turquie	□	□	□	□	□	□	□
Ukraine	□	□	□	□	□	□	□
Venezuela	□	□	□	□	□	□	□
Yémen	□	□	□	□	□	□	□
Autres pays souverains	□	□	□	□	□	□	□
<b>TOTAL</b>	□	17 765	□	53 192	70 957	□	70 957

31/12/2018 <i>En milliers d'euros</i>	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Arabie Saoudite	□	□	□	□	□	□	□
Autriche	□	□	□	□	□	□	□
Belgique	□	□	□	□	□	□	□
Brésil	□	□	□	□	□	□	□
Chine	□	□	□	□	□	□	□
Espagne	□	□	□	□	□	□	□
Etats-Unis	□	□	□	□	□	□	□
France	□	41 318	□	53 647	94 965	□	94 965
Grèce	□	□	□	□	□	□	□
Hong Kong	□	□	□	□	□	□	□
Iran	□	□	□	□	□	□	□
Irlande	□	□	□	□	□	□	□
Italie	□	□	□	□	□	□	□
Japon	□	□	□	□	□	□	□
Lituanie	□	□	□	□	□	□	□
Pologne	□	□	□	□	□	□	□
Royaume-Uni	□	□	□	□	□	□	□
Russie	□	□	□	□	□	□	□
Syrie	□	□	□	□	□	□	□
Turquie	□	□	□	□	□	□	□
Ukraine	□	□	□	□	□	□	□
Venezuela	□	□	□	□	□	□	□
Yémen	□	□	□	□	□	□	□
Autres pays	□	□	□	□	□	□	□
<b>Total</b>	□	<b>41 318</b>	□	<b>53 647</b>	<b>94 965</b>	□	<b>94 965</b>

## 6.8 Passifs financiers au coût amorti

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Dettes envers les établissements de crédit	3 979 136	3 656 567
Dettes envers la clientèle	2 430 881	2 308 055
Dettes représentées par un titre	18 146	19 615
<b>Valeur au bilan</b>	<b>6 428 163</b>	<b>5 984 237</b>

### ***Dettes envers les établissements de crédit***

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	823	1 020
dont comptes ordinaires créditeurs (1)	□	□
dont comptes et emprunts au jour le jour (1)	□	□
Valeurs données en pension	□	□
Titres donnés en pension livrée	35 717	□
<b>Total</b>	<b>36 540</b>	<b>1 020</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	22 263	70 993
Comptes et avances à terme	3 920 333	3 584 554
Titres donnés en pension livrée	□	□
<b>Total</b>	<b>3 942 596</b>	<b>3 655 547</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>3 979 136</b>	<b>3 656 567</b>

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

### ***Dettes envers la clientèle***

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Comptes ordinaires créditeurs	1 812 437	1 667 142
Comptes d'épargne à régime spécial	22 749	15 481
Autres dettes envers la clientèle	595 695	625 432
Titres donnés en pension livrée	□	□
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 430 881</b>	<b>2 308 055</b>

### ***Dettes représentées par un titre***

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Bons de caisse	□	□
Titres du marché interbancaire	□	□
Titres de créances négociables	□	□
Emprunts obligataires	18 146	19 615
Autres dettes représentées par un titre	□	□
<b>Valeur au bilan</b>	<b>18 146</b>	<b>19 615</b>

## 6.9 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

### Compensation – Actifs financiers

En milliers d'euros	31/12/2019					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Dérivés	82 202	<input type="checkbox"/>	82 202	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	82 202
Prises en pension de titres	25	<input type="checkbox"/>	25	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	25
Prêts de titres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres instruments financiers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>82 227</b>	<input type="checkbox"/>	<b>82 227</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>82 227</b>

En milliers d'euros	31/12/2018					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Dérivés	81 323	<input type="checkbox"/>	81 323	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	81 323
Prises en pension de titres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>81 323</b>	<input type="checkbox"/>	<b>81 323</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>81 323</b>

## Compensation – Passifs financiers

En milliers d'euros	31/12/2019					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					Montant net après l'ensemble des effets de compensation
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		
Dérivés	52 314	□	52 314	□	□	52 314
Mises en pension de titres	35 717	□	35 717	□	□	35 717
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	<b>88 031</b>	<b>□</b>	<b>88 031</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>88 031</b>

En milliers d'euros	31/12/2018					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					Montant net après l'ensemble des effets de compensation
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		
Dérivés	30 077	□	30 077	□	□	30 077
Mises en pension de titres	□	□	□	□	□	□
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	<b>30 077</b>	<b>□</b>	<b>30 077</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>30 077</b>

## 6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Impôts courants	21	3 419
Impôts différés	16 433	14 351
<b>Total actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>16 454</b>	<b>17 770</b>
Impôts courants	707	□
Impôts différés	4	8
<b>Total passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>711</b>	<b>8</b>

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2019		31/12/2018	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	20 953	□	20 541	□
Charges à payer non déductibles	3 508	□	120	□
pour risques et charges non déductibles	15 425	□	14 047	□
Autres différences temporaires	2 020	□	6 375	□
Impôts différés sur réserves latentes	(4 123)		(2 982)	□
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(43 982)	(39 029)	-37 674	33 931
Couverture de flux de trésorerie	39 029	39 029	33 931	33 931
Gains et pertes sur écarts actuariels	831	□	761	□
Gains et pertes sur variation du risque de crédit propre	□	□	□	□
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	□	□	□	□
Impôts différés sur résultat	(397)	4	(3 208)	8
dont reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	□	□	□	□
Effet des compensations	□	□	□	□
<b>Total impôts différés</b>	<b>16 433</b>	<b>4</b>	<b>14 351</b>	<b>8</b>

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

## 6.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers

### Comptes de régularisation et actifs divers

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Autres actifs	294 822	289 556
Comptes de stocks et emplois divers	654	912
Débiteurs divers (1)	294 160	288 639
Comptes de règlements	8	5
Autres actifs d'assurance	□	□
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	□	□
Gestion collective des titres Livret de développement durable	□	□
Comptes de régularisation	30 571	73 848
Comptes d'encaissement et de transfert	8 573	49 208
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	□	□
Produits à recevoir	20 576	24 177
Charges constatées d'avance	463	398
Autres comptes de régularisation	959	65
<b>Valeur au bilan</b>	<b>325 393</b>	<b>363 404</b>

(1) dont 234 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

## Comptes de régularisation et passifs divers

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Autres passifs (1)	308 841	314 909
Comptes de règlements	□	□
Créditeurs divers	303 264	314 343
Versements restant à effectuer sur titres	3 823	566
Dettes locatives	1 754	□
Autres passifs d'assurance	□	□
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	□	□
Comptes de régularisation	76 139	91 020
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	12 691	14 493
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	5	3
Produits constatés d'avance	31 442	30 472
Charges à payer	28 912	40 779
Autres comptes de régularisation	3 089	5 273
Valeur au bilan	384 980	405 929

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

## 6.12 Immeubles de placement

En milliers d'euros	31/12/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
Valeur brute	5 412	□	73	(47)	□	□	5 438
Amortissements et dépréciations	(1 648)	□	(240)	47	□	□	(1 841)
Valeur au bilan (1)	3 764	□	(167)	□	□	□	3 597

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

En milliers d'euros	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Valeur brute	5 403	5 403	□	115	(106)	□	□	5 412
Amortissements et dépréciations	(1 520)	(1 520)	□	(234)	106	□	□	(1 648)
Valeur au bilan (1)	3 883	3 883	□	(119)	□	□	□	3 764

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

### Juste valeur des immeubles de placement

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût, établie "à dire d'expert", s'élève à 3.597 milliers d'euros au 31 décembre 2019 contre 3.764 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

En milliers d'euros		31/12/2019	31/12/2018
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1	□	□
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	5 432	5 412
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3	□	□
<b>Valeur de marché des immeubles de placement</b>		<b>5 432</b>	<b>5 412</b>

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût au bilan.

### 6.13 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (Cf. note 1.1 "Normes applicables et comparabilité" – IFRS 16 Contrats de location).

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

En milliers d'euros	31/12/2018	01/01/2019 (1)	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>								
Valeur brute	107 234	111 150	□	3 419	(3 775)	□	□	110 794
Amortissements et dépréciations	(48 385)	(48 385)	□	(6 887)	3 466	□	□	(51 806)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>58 849</b>	<b>62 765</b>	<b>□</b>	<b>(3 468)</b>	<b>(309)</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>58 988</b>
<b>Immobilisations incorporel</b>								
Valeur brute	2 157	422	□	41	□	□	□	463
Amortissements et dépréciations	(314)	(314)	□	(58)	□	□	□	(372)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 843</b>	<b>108</b>	<b>□</b>	<b>(17)</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>91</b>

(1) Impact de la comptabilisation du droit d'utilisation dans le cadre de la première application de la norme IFRS 16 Contrats de location (Cf. note 1.1 "Normes applicables et comparabilité")

En milliers d'euros	31/12/2017	01/01/2018	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Autres mouvements	31/12/2018
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>						
Valeur brute	102 929	102 929	44 923	(40 618)	□	107 234
Amortissements et dépréciations	(54 866)	(54 866)	(6 828)	13 309	□	(48 385)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>48 063</b>	<b>48 063</b>	<b>38 095</b>	<b>(27 309)</b>	<b>□</b>	<b>58 849</b>
<b>Immobilisations incorporel</b>						
Valeur brute	2 061	2 061	96	□	□	2 157
Amortissements et dépréciations	(271)	(271)	(43)	□	□	(314)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 790</b>	<b>1 790</b>	<b>53</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>1 843</b>

## 6.14 Provisions

En milliers d'euros	31/12/2018	01/01/2019	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2019
Risques sur les produits épargne-logement	5 889	5 889	□	3 179	□	□	□	9 068
Risques d'exécution des engagements par signature	4 059	4 059	□	20 105	□	(17 336)	□	6 828
Risques opérationnels (1)	825	825	□	517	(21)	(489)	□	832
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (2)	3 513	3 513	□	1 529	(1 505)	(340)	269	3 466
Litiges divers (3)	143	143	□	□	□	(10)	(30)	103
Participations	577	577	□	409	(460)	(25)	□	501
Restructurations	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres risques (4)	5 912	5 912	□	2 341	(2 156)	(7)	□	6 090
<b>TOTAL</b>	<b>20 918</b>	<b>20 918</b>	<b>□</b>	<b>28 080</b>	<b>(4 142)</b>	<b>(18 207)</b>	<b>239</b>	<b>26 888</b>

(1) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(2) Dont 2 894 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, dont 573 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(3) Provisions couvrant des redressements fiscaux et des litiges clients.

(4) Composée essentiellement par la provision pour charge relative aux intérêts sur DAT à taux progressif.

En milliers d'euros	31/12/2017	01/01/2018	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2018
Risques sur les produits épargne-logement	5 853	5 853	210	□	(174)	□	5 889
Risques d'exécution des engagements par signature	316	316	4 980	□	(4 714)	3 477	4 059
Risques opérationnels (1)	770	770	126	(6)	(65)	□	825
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (2)	3 635	3 635	1 596	(1 685)	□	(33)	3 513
Litiges divers (3)	342	342	38	(179)	(58)	□	143
Participations	331	331	471	(223)	(2)	□	577
Restructurations	□	□	□	□	□	□	□
Autres risques (4)	6 356	6 356	990	(1 829)	(4)	399	5 912
<b>TOTAL</b>	<b>17 603</b>	<b>17 603</b>	<b>8 411</b>	<b>(3 922)</b>	<b>(5 017)</b>	<b>3 843</b>	<b>20 918</b>

(1) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(2) Dont 2 986 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, dont 528 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(3) Provisions couvrant des redressements fiscaux et des litiges clients.

(4) Composée essentiellement par la provision pour charge relative aux intérêts sur DAT à taux progressif.

### Provision épargne-logement :

#### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	□	362 338
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	□	293 390
Ancienneté de plus de 10 ans	□	322 049
Total plans d'épargne-logement	□	977 777
Total comptes épargne-logement	□	118 500
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>□</b>	<b>1 096 277</b>

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2019 pour les données au 31 décembre 2019 et à fin novembre 2018 pour les données au 31 décembre 2018.

#### **Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Plans d'épargne-logement	542	754
Comptes épargne-logement	4 489	6 434
<b>Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>5 031</b>	<b>7 188</b>

#### **Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	20	2 302
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	4 019	484
Ancienneté de plus de 10 ans	5 028	3 092
Total plans d'épargne-logement	9 068	5 878
Comptes épargne-logement	0	11
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>9 068</b>	<b>5 889</b>

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2019
Plans d'épargne-logement	5 878	3 190			9 068
Comptes épargne-logement	11		(11)		0
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>5 889</b>	<b>3 190</b>	<b>(11)</b>		<b>9 068</b>

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe "Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes" de la partie "Cadre général".

#### **6.15 Dettes subordonnées**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Dettes subordonnées à durée déterminée	100 169	100 178
Dettes subordonnées à durée indéterminée	□	□
Dépôts de garantie à caractère mutuel	□	□
Titres et emprunts participatifs	□	□
<b>Valeur au bilan</b>	<b>100 169</b>	<b>100 178</b>

## 6.16 Capitaux propres

### ***Composition du capital au 31 décembre 2019***

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

<i>Repartition du capital de la Caisse Régionale</i>	Nombre de titres au 01/01/2018	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2018	% du capital	% des droits de vote
<b>Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)</b>	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Dont 51 Caisses Locales	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Dont part du Public	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Dont part autodétenue	-	-	-	-	0,00%	0,00%
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	<b>14 450 282</b>	-	-	<b>14 450 282</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
Dont 51 Caisses Locales	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Dont part du Public	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Dont part Crédit Agricole S.A.	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	14 450 282	-	-	14 450 282	0,00%	0,00%
<b>Part sociales</b>	<b>43 350 998</b>	-	-	<b>43 350 998</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
Dont 51 Caisses Locales	43 348 565	-	-	43 348 565	99,99%	75,00%
Dont 16 administrateurs de la Caisse régionale	2 432	-	-	2 432	0,01%	23,53%
Dont Crédit Agricole S.A.	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Dont Sacam Mutualisation	1	-	-	1	0,00%	1,47%
Dont Autres	-	-	-	-	0,00%	0,00%
<b>Total</b>	<b>57 801 280</b>	-	-	<b>57 801 280</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

La valeur nominale des titres est de 1 euro et le montant total du capital est de 57.801 milliers d'euros

#### **Résultat par action**

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale à la moyenne, sur les trois années civiles précédant la date de l'assemblée générale, du taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées, majorée de deux points, publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action ne sont pas applicables.

<i>En milliers d'euros</i>		<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>
Résultat net part du Groupe de la période	<i>(en milliers d'euros)</i>	41 207	32 862
Résultat net attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés	<i>(en milliers d'euros)</i>	□	□
<b>Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires</b>	<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>41 207</b>	<b>32 862</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période		□	□
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action		□	□
<b>RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION</b>	<i>(en euros)</i>	<b>□</b>	<b>□</b>
Résultat de base par action des activités poursuivies	<i>(en euros)</i>	□	□
Résultat de base par action des activités abandonnées	<i>(en euros)</i>	□	□
<b>RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS)</b>	<i>(en euros)</i>	<b>□</b>	<b>□</b>
Résultat dilué par action des activités poursuivies	<i>(en euros)</i>	□	□
Résultat dilué par action des activités abandonnées	<i>(en euros)</i>	□	□

### ***Dividendes***

Au titre de l'exercice 2019, le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest a décidé de proposer à l'Assemblé générale du 26 mars 2020 le paiement d'un dividende par action de 0,209 euros, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

### **Dividendes**

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2016		* 0,245	1,80%
2017		* 0,241	2,00%
2018		* 0,229	2,00%
Prévu 2019		* 0,209	1,40%

[Le plafond de rémunération des parts sociales émises par les coopératives correspond à la moyenne du TMO, sur les 3 dernières années civiles précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle, majorée de 200 points de base (loi "Sapin 2" du 9 décembre 2016).]

### **Dividendes payés au cours de l'exercice**

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 4.593 milliers d'euros en 2019.

## Affectations du résultat et fixation du dividende 2019

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2019 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest du 26 mars 2020.

Le texte de la résolution est le suivant :

*L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration en ce qui concerne la répartition des excédents de l'exercice 2019 telle qu'elle a été elle-même approuvée par Crédit Agricole S.A, conformément à l'article 643 du Code Rural.*

<i>L'excédent, après report à nouveau, est de</i>	<b>40 193 990,23</b>
- <i>Intérêts aux parts à 1,40%</i>	<b>606 913,97</b>
- <i>Rémunération des CCA</i>	<b>3 014 549,27</b>
<i>Le solde, soit :</i>	<b>36 572 526,99</b>
<i>Sera affecté pour les ¾ au moins à</i>	
- <i>La réserve légale</i>	<b>27 429 395,24</b>
- <i>La réserve facultative</i>	<b>9 143 131,75</b>

## 6.17 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminée".

En milliers d'euros	31/12/2019					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	39 796	□	□	□	□	<b>39 796</b>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2	24	1 095	4 967	195 686	<b>201 774</b>
Instruments dérivés de couverture	14	3 089	20 615	54 589	□	<b>78 307</b>
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	□	2 582	1 610	□	748 737	<b>752 929</b>
Actifs financiers au coût amorti	561 278	682 643	2 390 224	3 237 732	11 116	<b>6 882 993</b>
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	34 150	□	□	□	□	<b>34 150</b>
<b>Total actifs financiers par échéance</b>	<b>635 240</b>	<b>688 338</b>	<b>2 413 544</b>	<b>3 297 288</b>	<b>955 539</b>	<b>7 989 949</b>
Banques centrales	□	□	□	□	□	□
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2	□	501	3 692	□	<b>4 195</b>
Instruments dérivés de couverture	23	413	15 706	32 328	□	<b>48 470</b>
Passifs financiers au coût amorti	2 506 335	1 373 660	1 614 735	933 433	□	<b>6 428 163</b>
Dettes subordonnées	169	□	□	100 000	□	<b>100 169</b>
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	73 146	□	□	□	□	<b>73 146</b>
<b>Total passifs financiers par échéance</b>	<b>2 579 675</b>	<b>1 374 073</b>	<b>1 630 942</b>	<b>1 069 453</b>	<b>□</b>	<b>6 654 143</b>

En milliers d'euros	31/12/2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	37 314	□	□	□	□	37 314
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	□	166	632	5 564	337 219	343 581
Instruments dérivés de couverture	□	280	24 981	52 362	□	77 603
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	□	43	4 062	□	710 178	714 283
Actifs financiers au coût amorti	383 747	615 728	2 275 656	2 949 813	10 083	6 235 027
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	13 726	□	□	□	□	13 726
<b>Total actifs financiers par échéance</b>	<b>434 787</b>	<b>616 217</b>	<b>2 305 311</b>	<b>3 007 739</b>	<b>1 057 480</b>	<b>7 421 534</b>
Banques centrales	□	□	□	□	□	□
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	□	140	19	4 260	□	4 419
Instruments dérivés de couverture	□	374	4 814	20 709	□	25 897
Passifs financiers au coût amorti	2 406 021	1 350 480	1 431 467	791 874	4 395	5 984 237
Dettes subordonnées	178	□	□	100 000	□	100 178
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	74 284	□	□	□	□	74 284
<b>Total passifs financiers par échéance</b>	<b>2 480 483</b>	<b>1 350 994</b>	<b>1 436 300</b>	<b>916 843</b>	<b>4 395</b>	<b>6 189 015</b>

## 7 Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1 Détail des charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Salaires et traitements (1) (2)	(35 852)	(34 954)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(4 446)	(4 090)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(1 739)	(1 422)
Autres charges sociales	(12 059)	(13 798)
Intéressement et participation	(6 680)	(6 098)
Impôts et taxes sur rémunération	(5 680)	(6 023)
<b>Total charges de personnel</b>	<b>(66 456)</b>	<b>(66 385)</b>

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 0 milliers d'euros au 31 décembre 2019 contre 957 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

### 7.2 Effectif moyen de la période

<b>Effectif moyen</b>	31/12/2019	31/12/2018
France	1 981	924
Étranger	□	□
<b>Total</b>	<b>1 981</b>	<b>□</b>

### 7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

## 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

### **Variation dette actuarielle**

En milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle au 31/12/N-1	20 339		20 339	19 299
Ecart de change				
Coût des services rendus sur l'exercice	1 375		1 375	1 148
Coût financier	284		284	264
Cotisations employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime	(1 557)		(1 557)	
Variations de périmètre	(74)		(74)	(50)
Prestations versées (obligatoire)	(538)		(538)	(669)
Taxes, charges administratives et primes				
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	(617)		(617)	461
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	1 158		1 158	(114)
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	<b>20 370</b>		<b>20 370</b>	<b>20 339</b>

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

### **Détail de la charge comptabilisée au résultat**

En milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	(182)		(182)	1 148
Charge/produit d'intérêt net	64		64	12
<b>Impact en compte de résultat au 31/12/N</b>	<b>(118)</b>		<b>(118)</b>	<b>1 160</b>

### **Détail des gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables**

En milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables au 31/12/N-1	5 203		5 203	4 985
Ecart de change				
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	(16)		(16)	(129)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	(617)		(617)	461
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	1 158		1 158	(114)
Ajustement de la limitation d'actifs				
<b>Total des éléments reconnus immédiatement en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres au 31/12/N</b>	<b>525</b>		<b>525</b>	<b>218</b>

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

### **Variation de juste valeur des actifs**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019			31/12/2018
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	17 356		17 356	16 261
Ecart de change				
Intérêt sur l'actif (produit)	220		220	252
Gains/(pertes) actuariels	16		16	129
Cotisations payées par l'employeur	500		500	1 432
Cotisations payées par les employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variations de périmètre	(74)		(74)	(49)
Taxes, charges administratives et primes				
Prestations payées par le fonds	(538)		(538)	(669)
Juste valeur des actifs au 31/12/N	17 480		17 480	17 356

### **Position nette**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019			31/12/2018
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle fin de période	20 370		20 370	20 339
Impact de la limitation d'actifs				
Juste valeur des actifs fin de période	(17 480)		(17 480)	(17 356)
Position nette (passif) / actif fin de période	(2 890)		(2 890)	(2 983)

### **Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019		31/12/2018	
	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
Taux d'actualisation (1)	1,42%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	1,58%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	2,5% à 4,27%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iboxx AA.

(2) Suyant les populations concernées (cadres ou non cadres).

### Information sur les actifs des régimes - Allocations d'actifs (1)

En milliers d'euros	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	en %	en montant	dont coté	en %	en montant	dont coté	en %	en montant	dont coté
Actions	10,30%	1 800		0,00%			10,30%	1 800	
Obligations	82,80%	14 474		0,00%			82,80%	14 474	
Immobilier	6,90%	1 206		0,00%			6,90%	1 206	
Autres actifs	0,00%			0,00%			0,00%		

(1) Dont juste valeur des droits à remboursement.

Au 31 décembre 2019, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de :
  - ✓ 2,21 % sur les engagements de retraite ;
  - ✓ 3,88 % sur les engagements IFC ;
  - ✓ 0,8 % sur les engagements Formugei.
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de :
  - ✓ 2,32 % sur les engagements de retraite ;
  - ✓ 4,11 % sur les engagements IFC ;
  - ✓ 0,8 % sur les engagements Formugei.

### 7.5 Autres avantages sociaux

Les provisions constituées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 573 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2019.

### 7.6 Rémunérations de dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées en 2019 aux membres des organes de direction et de surveillance s'élèvent à 1.837 milliers d'euros. Quant aux rémunérations versées pendant l'exercice aux membres des organes d'administration, elles s'élèvent à 179 milliers d'euros.

## 8 Contrats de location

### 8.1 Contrats de location dont le Groupe est preneur

Le poste « Immobilisations corporelles d'exploitation » au bilan est composé d'actifs détenus en propre et d'actifs loués qui ne remplissent pas la définition d'immeubles de placement.

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations corporelles détenues en propre	55 530	58 849
Droits d'utilisation des contrats de location	3 458	
<b>Total Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>58 988</b>	<b>58 849</b>

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest est également preneur dans des contrats de location de matériel informatique (photocopieurs, ordinateurs, ...) pour des durées de 1 à 3 ans. Ces contrats sont de faible valeur et/ou de courte durée. La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest a choisi d'appliquer les exemptions prévues par IFRS 16 et de ne pas comptabiliser au bilan de droit d'utilisation et de dette locative sur ces contrats.

#### ***Variation des actifs au titre du droit d'utilisation***

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest est preneur de nombreux actifs dont des bureaux, des agences et du matériel informatique.

Les informations relatives aux contrats la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest est preneur sont présentés ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2018	01/01/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
<b>Immobilier</b>								
Valeur brute		3 916		6	(26)			3 896
Amortissements et dépréciations				(438)				(438)
<b>Total Immobilier</b>		<b>3 916</b>		<b>(432)</b>	<b>(26)</b>			<b>3 458</b>
<b>Mobilier</b>								
Valeur brute								
Amortissements et dépréciations								
<b>Total Mobilier</b>								
<b>Total Droits d'utilisation</b>		<b>3 916</b>		<b>(432)</b>	<b>(26)</b>			<b>3 458</b>

### **Echéancier des dettes locatives**

(en milliers d'euros)	31/12/2019			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total Dettes locatives
Dettes locatives	428	1 244	82	1 754

### **Détail des charges et produits de contrats de location**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(10)	
<b>Total Intérêts et charges assimilées (PNB)</b>	<b>(10)</b>	
Charges relatives aux contrats de location court terme	(165)	
Charges relatives aux contrats de location de faible valeur	(690)	
Charges relatives aux paiements de loyers variables exclus de l'évaluation de la dette	(34)	
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation		
Profits ou pertes résultant de transactions de cession-bail		
Profits ou pertes résultant de modifications de contrats de location		
<b>Total Charges générales d'exploitation</b>	<b>(889)</b>	
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	(438)	
<b>Total Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>(438)</b>	
<b>Total Charges et produits de contrats de location</b>	<b>(1 337)</b>	

### **Montants des flux de trésorerie de la période**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<b>Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location</b>	<b>(1 332)</b>	

### **8.2 Contrats de location dont le Groupe est bailleur**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest propose à ses clients des activités de location qui prennent la forme de contrats de crédit-bail, de location avec option d'achat, de location financière, ou de location longue durée. Les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur.

Les autres contrats de location sont classés en location simple.

### **Produits de contrats de location**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Location-financement		
Profits ou pertes réalisés sur la vente		
Produits financiers tirés des créances locatives		
Produits des paiements de loyers variables		
Location simple	315	349
Produits locatifs	315	349

## 9 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

### Engagements donnés et reçus

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
<b>Engagements donnés</b>	<b>941 474</b>	<b>854 797</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>654 103</b>	<b>590 931</b>
Engagements en faveur des établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	654 103	590 931
Ouverture de crédits confirmés	284 209	299 126
Ouverture de crédits documentaires	37	196
Autres ouvertures de crédits confirmés	284 172	298 930
Autres engagements en faveur de la clientèle	369 894	291 805
<b>Engagements de garantie</b>	<b>287 371</b>	<b>263 866</b>
Engagements d'ordre des établissements de crédit	149 815	150 414
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	295	
Autres garanties (1)	149 520	150 414
Engagements d'ordre de la clientèle	137 556	113 452
Cautions immobilières		
Autres garanties d'ordre de la clientèle	137 556	113 452
<b>Engagements reçus</b>	<b>2 054 864</b>	<b>1 814 260</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>12 015</b>	<b>12 373</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	12 015	12 373
Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>2 042 099</b>	<b>1 801 887</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	99 108	94 708
Engagements reçus de la clientèle	1 942 991	1 707 179
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	71 340	70 445
Autres garanties reçues	1 871 651	1 636 734

(1) Dont 144.355 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 2 janvier 2014 pour 375.010 milliers d'euros.

### ***Instruments financiers remis et reçus en garantie***

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	1 336 219	1 314 944
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché (1)	116 620	
Autres dépôts de garantie (2)	92 859	
Titres et valeurs donnés en pension	35 717	
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>1 581 415</b>	<b>1 314 944</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie</b>		
Autres dépôts de garantie		
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension	4 300	3 298
Titres vendus à découvert		
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	<b>4 300</b>	<b>3 298</b>

(1) Dépôt de garantie sur swap et pension à hauteur de 117 millions d'euros.

Au 31 décembre 2019 la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest n'a pas utilisé les titres souscrits auprès des "FCT Crédit Agricole Habitat" comme dispositif de refinancement.

### ***Créances apportées en garantie***

Au cours de l'année 2019, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest a apporté 1.297.104 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 1.272.045 milliers d'euros en 2018. La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest a apporté :

- 880.749 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 888.590 milliers d'euros en 2018 ;
- 110.196 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 107.747 milliers d'euros en 2018 ;
- 306.159 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 275.708 milliers d'euros en 2018.

## **10 *Reclassements d'instruments financiers***

Comme les exercices précédents, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest n'a pas opéré lors de l'exercice 2019 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

## 11 Juste valeur des instruments financiers

**La juste valeur** est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'exit price").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;

- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

### 11.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

#### ***Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur***

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au bilan au 31/12/2019	Juste valeur au 31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b> Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>6 589 714</b>	<b>6 632 742</b>		<b>6 621 540</b>	<b>11 202</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	510 458	510 430		510 430	
Comptes ordinaires et prêts JJ	222 037	222 037		222 037	
Comptes et prêts à terme	288 207	288 207		288 207	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	25				
Prêts subordonnés	189	186		186	
Autres prêts et créances					
Prêts et créances sur la clientèle	6 079 256	6 122 312		6 111 110	11 202
Créances commerciales	8 109	8 223		8 223	
Autres concours à la clientèle	6 046 856	6 090 497		6 090 497	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	11 202	11 202			11 202
Comptes ordinaires débiteurs	13 089	12 390		12 390	
<b>Titres de dettes</b>	<b>293 280</b>	<b>290 871</b>	<b>290 230</b>	<b>641</b>	
Effets publics et valeurs assimilées	53 192	53 192	53 192	□	
Obligations et autres titres à revenu fixe	240 088	237 679	237 038	641	
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>6 882 994</b>	<b>6 923 613</b>	<b>290 230</b>	<b>6 622 181</b>	<b>11 202</b>

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au bilan au 31/12/2018	Juste valeur au 31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b> Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>5 961 077</b>	<b>6 041 968</b>		<b>6 031 884</b>	<b>10 084</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	375 492	373 210		373 210	
Comptes ordinaires et prêts JJ	74 621	74 603		74 603	
Comptes et prêts à terme	300 682	298 418		298 418	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	189	189		189	
Autres prêts et créances					
Prêts et créances sur la clientèle	<b>5 585 585</b>	<b>5 668 758</b>		<b>5 658 674</b>	<b>10 084</b>
Créances commerciales	6 694	6 730		6 730	
Autres concours à la clientèle	5 554 914	5 638 086		5 638 086	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	10 179	10 084			<b>10 084</b>
Comptes ordinaires débiteurs	13 798	13 858		13 858	
<b>Titres de dettes</b>	<b>273 951</b>	<b>270 643</b>	<b>270 000</b>	<b>643</b>	
Effets publics et valeurs assimilées	53 647	53 132	53 132		
Obligations et autres titres à revenu fixe	220 304	217 511	216 868	643	
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>6 235 028</b>	<b>6 312 611</b>	<b>270 000</b>	<b>6 032 527</b>	<b>10 084</b>

**Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur**

	Valeur au bilan au 31/12/2019	Juste valeur au 31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	3 979 136	3 974 262	0	3 974 262	0
Comptes ordinaires et emprunts JJ	22 263	22 262	0	22 262	0
Comptes et emprunts à terme	3 921 156	3 916 775	0	3 916 775	0
Valeurs données en pension	0	0	0	0	0
Titres donnés en pension livrée	35 717	35 225	0	35 225	0
Dettes envers la clientèle	2 430 881	2 425 388	0	2 425 388	0
Comptes ordinaires créditeurs	1 812 437	1 812 367	0	1 812 367	0
Comptes d'épargne à régime spécial	22 749	22 749	0	22 749	0
Autres dettes envers la clientèle	595 695	590 272	0	590 272	0
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre	18 146	18 183	18 183	0	0
Dettes subordonnées	100 169	100 000	0	100 000	0
<b>Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>6 528 332</b>	<b>6 517 833</b>	<b>18 183</b>	<b>6 499 650</b>	<b>0</b>

	Valeur au bilan au 31/12/2018	Juste valeur au 31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	3 656 567	3 651 834	0	3 651 834	0
Comptes ordinaires et emprunts JJ	70 993	70 986	0	70 986	0
Comptes et emprunts à terme	3 585 574	3 580 848	0	3 580 848	0
Valeurs données en pension	0	0	0	0	0
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	2 308 055	2 302 842	0	2 302 842	0
Comptes ordinaires créditeurs	1 667 142	1 667 065	0	1 667 065	0
Comptes d'épargne à régime spécial	15 481	15 481	0	15 481	0
Autres dettes envers la clientèle	625 432	620 296	0	620 296	0
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre	19 615	19 378	19 378	0	0
Dettes subordonnées	100 178	100 000	0	100 000	0
<b>Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>6 084 415</b>	<b>6 074 054</b>	<b>19 378</b>	<b>6 054 676</b>	<b>0</b>

## 11.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

**Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).**

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est en priorité directement déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

### ***Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation***

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

## Actifs financiers valorisés à la juste valeur

En millions d'euros	31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>3 910</b>	<b>□</b>	<b>3 910</b>	<b>□</b>
Créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□
Créances sur la clientèle	□	□	□	□
Titres reçus en pension livrée	□	□	□	□
Valeurs reçues en pension	□	□	□	□
Titres détenus à des fins de transaction	□	□	□	□
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	□	□	□	□
OPCVM	□	□	□	□
Actions et autres titres à revenu variable	□	□	□	□
Instruments dérivés	3 910	□	3 910	□
<b>Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>	<b>197 864</b>	<b>174 841</b>	<b>21 448</b>	<b>1 575</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>8 713</b>	<b>□</b>	<b>8 713</b>	<b>□</b>
Actions et autres titres à revenu variable	2 035	□	2 035	□
Titres de participation non consolidés	6 678	□	6 678	□
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>189 151</b>	<b>174 841</b>	<b>12 735</b>	<b>1 575</b>
Créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□
Créances sur la clientèle	9	□	□	9
Titres de dettes	189 142	174 841	12 735	1 566
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 178	612	□	1 566
OPCVM	186 964	174 229	12 735	□
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>□</b>
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	□	□	□	□
Actions et autres titres à revenu variable	□	□	□	□
OPCVM	□	□	□	□
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>□</b>
Créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□
Créances sur la clientèle	□	□	□	□
Titres à la juste valeur par résultat sur option	□	□	□	□
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	□	□	□	□
<b>Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>752 929</b>	<b>4 192</b>	<b>748 737</b>	<b>□</b>
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	748 737	□	748 737	□
Actions et autres titres à revenu variable	1 532	□	1 532	□
Titres de participation non consolidés	747 205	□	747 205	□
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4 192	4 192	□	□
Créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□
Créances sur la clientèle	□	□	□	□
Titres de dettes	4 192	4 192	□	□
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 192	4 192	□	□
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>78 307</b>	<b>□</b>	<b>78 307</b>	<b>□</b>
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>1 033 010</b>	<b>179 033</b>	<b>852 402</b>	<b>1 575</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			□	□
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		□		□
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		□	□	
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>		□	□	□

<i>En milliers d'euros</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1</i>	<i>Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2</i>	<i>Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3</i>
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>4 185</b>	□	<b>4 185</b>	□
Créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□
Créances sur la clientèle	□	□	□	□
Titres reçus en pension livrée	□	□	□	□
Valeurs reçues en pension	□	□	□	□
Titres détenus à des fins de transaction	□	□	□	□
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	□	□	□	□
OPCVM	□	□	□	□
Actions et autres titres à revenu variable	□	□	□	□
Instruments dérivés	4 185	□	<b>4 185</b>	□
<b>Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>	<b>339 396</b>	<b>328 784</b>	<b>8 823</b>	<b>1 789</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>6 840</b>	□	<b>6 840</b>	□
Actions et autres titres à revenu variable	2 025	□	2 025	□
Titres de participation non consolidés	4 815	□	4 815	□
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>332 556</b>	<b>328 784</b>	<b>1 983</b>	<b>1 789</b>
Créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□
Créances sur la clientèle	243	□	□	243
Titres de dettes	332 313	328 784	1 983	1 546
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 177	631	□	1 546
OPCVM	330 136	328 153	1 983	□
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	□	□	□	□
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	□	□	□	□
Actions et autres titres à revenu variable	□	□	□	□
OPCVM	□	□	□	□
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	□	□	□	□
Créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□
Créances sur la clientèle	□	□	□	□
Titres à la juste valeur par résultat sur option	□	□	□	□
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	□	□	□	□
<b>Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>714 283</b>	<b>4 105</b>	<b>710 178</b>	□
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	710 178	□	710 178	□
Actions et autres titres à revenu variable	1 113	□	1 113	□
Titres de participation non consolidés	709 065	□	709 065	□
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4 105	4 105	□	□
Créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□
Créances sur la clientèle	□	□	□	□
Titres de dettes	4 105	4 105	□	□
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 105	4 105	□	□
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>77 603</b>	□	<b>77 603</b>	□
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>1 135 467</b>	<b>332 889</b>	<b>800 789</b>	<b>1 789</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	□	□	□	□
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	□	□	□	□
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	□	□	□	□
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>	□	□	□	□

## Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 195	<input type="checkbox"/>	4 195	<input type="checkbox"/>
Titres vendus à découvert		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Titres donnés en pension livrée		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dettes représentées par un titre		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dettes envers les établissements de crédit		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dettes envers la clientèle		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Instruments dérivés	4 195	<input type="checkbox"/>	4 195	<input type="checkbox"/>
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Instruments dérivés de couverture	48 470	<input type="checkbox"/>	48 470	<input type="checkbox"/>
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>52 665</b>	<input type="checkbox"/>	<b>52 665</b>	<input type="checkbox"/>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 419	<input type="checkbox"/>	4 419	<input type="checkbox"/>
Titres vendus à découvert		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Titres donnés en pension livrée		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dettes représentées par un titre		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dettes envers les établissements de crédit		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dettes envers la clientèle		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Instruments dérivés	4 419	<input type="checkbox"/>	4 419	<input type="checkbox"/>
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Instruments dérivés de couverture	25 897	<input type="checkbox"/>	25 897	<input type="checkbox"/>
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>30 316</b>	<input type="checkbox"/>	<b>30 316</b>	<input type="checkbox"/>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3**

**Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3**

	Actifs financiers détenus à des fins de transaction						Instruments dérivés				
	Total	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction					
						Effets publics et autres valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	
Solde d'ouverture (01/01/2019)	1 789				□	□	□	□	□	□	□
Gains / pertes de la période (1)	(214)				□	□	□	□	□	□	□
Comptabilisés en résultat	(214)				□	□	□	□	□	□	□
Comptabilisés en capitaux propres	□				□	□	□	□	□	□	□
Achats de la période	□				□	□	□	□	□	□	□
Ventes de la période	□				□	□	□	□	□	□	□
Emissions de la période	□				□	□	□	□	□	□	□
Déroulements de la période	□				□	□	□	□	□	□	□
Reclassements de la période	□				□	□	□	□	□	□	□
Variations liées au périmètre de la période	□				□	□	□	□	□	□	□
Transferts	□				□	□	□	□	□	□	□
Transferts vers niveau 3	□				□	□	□	□	□	□	□
Transferts hors niveau 3	□				□	□	□	□	□	□	□
Solde de clôture (31/12/2019)	1 575	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□

		Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat									
		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPP1			Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			Actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Crédances sur les établissements de crédit		Titres reçus en pension livrée		Valeurs reçues en pension		Titres de dettes		Titres de dettes	
Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidées	Crédances sur la clientèle	Crédances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Titres reçus en pension	Effets publics et valeurs assimilées	OFCVM	Actions et autres titres à revenu variable	OFCVM	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe
En milliers d'euros											
Solde d'ouverture (01/01/2019)	0	0	0	243	0	0	0	1 546	0	1 546	0
Gains /pertes de la période	0	0	0	(234)	0	0	0	20	0	20	0
Comptabilisés en résultat	0	0	0	(234)	0	0	0	20	0	20	0
Comptabilisés en capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achats de la période	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ventes de la période	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emissions de la période	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déboulements de la période	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Reclassements de la période	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations liées au périmètre de la période	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts vers niveau 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts hors niveau 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde de clôture (31/12/2019)	0	0	0	9	0	0	0	1 566	0	1 566	0

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	22
Comptabilisés en résultat	22
Comptabilisés en capitaux propres	0

## **12 Impacts des évolutions comptables ou autres événements**

### **12.1 Reclassement de titres groupe**

Lors de la FTA IFRS9, les titres CARD, FI Venture et Crédit Agricole Innovations et Territoires ont été portés à tort en titres de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables et ont fait l'objet d'un transfert, à la date du 1er janvier 2019, en titres de dettes à la juste valeur par résultat pour un montant de 557 milliers d'euros. L'écart de réévaluation de 22 milliers d'euros a été inscrit en réserves lors du transfert.

## 12.2 Rappel sur la mise en application de la norme IFRS 16

### Bilan Actif

#### Impacts : liés la norme IFRS16 au 1<sup>er</sup> Janvier 2019

(en milliers d'euros)	01/01/2019	Impact	01/01/2019
	Retraité	IFRS 16	Publié
Caisse, banques centrales	37 314	<input type="checkbox"/>	37 314
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	343 581	<input type="checkbox"/>	343 581
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 185	<input type="checkbox"/>	4 185
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	339 396	<input type="checkbox"/>	339 396
Instruments dérivés de couverture	77 603	<input type="checkbox"/>	77 603
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	714 283	<input type="checkbox"/>	714 283
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	4 105	<input type="checkbox"/>	4 105
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	710 178	<input type="checkbox"/>	710 178
Actifs financiers au coût amorti	6 235 028	<input type="checkbox"/>	6 235 028
Prêts et créances sur les établissements de crédit	375 492	<input type="checkbox"/>	375 492
Prêts et créances sur la clientèle	5 585 585	<input type="checkbox"/>	5 585 585
Titres de dettes	273 951	<input type="checkbox"/>	273 951
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	13 725	<input type="checkbox"/>	13 725
Actifs d'impôts courants et différés	18 333	563	17 770
Comptes de régularisation et actifs divers	363 404	<input type="checkbox"/>	363 404
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participations dans les entreprises mises en équivalence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeubles de placement	3 764	<input type="checkbox"/>	3 764
Immobilisations corporelles	62 765	3 916	58 849
Immobilisations incorporelles	108	(1 735)	1 843
Ecart d'acquisition	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>7 869 909</b>	<b>2 744</b>	<b>7 867 165</b>

L'impact de la norme IFRS 16 est non significatif au 1er janvier 2019.

## Bilan Passif

### Impacts IFRS 16 au 1<sup>er</sup> Janvier 2019

(en milliers d'euros)	01/01/2019	Impact	01/01/2019
	Retraité	IFRS 16	Publié
Banques centrales	□	□	□
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4 419	□	4 419
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 419	□	4 419
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	□	□	□
Instruments dérivés de couverture	25 897	□	25 897
Passifs financiers au coût amorti	5 984 237	□	5 984 237
Dettes envers les établissements de crédit	3 656 567	□	3 656 567
Dettes envers la clientèle	2 308 055	□	2 308 055
Dettes représentées par un titre	19 615	□	19 615
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	74 284	□	74 284
Passifs d'impôts courants et différés	571	563	8
Comptes de régularisation et passifs divers	408 110	2 181	405 929
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	□	□	□
Provisions	20 918	□	20 918
Dettes subordonnées	100 178	□	100 178
<b>Total dettes</b>	<b>6 618 615</b>	<b>2 744</b>	<b>6 615 871</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 251 295</b>	□	<b>1 251 295</b>
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>1 251 295</b>	□	<b>1 251 295</b>
Capital et réserves liées	169 321		169 321
Réserves consolidées	941 039	□	941 039
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	108 073		108 073
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	□	□	□
Résultat de l'exercice	32 862		32 862
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>□</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>7 869 909</b>	<b>2 744</b>	<b>7 867 165</b>

L'impact de la norme IFRS 16 est non significatif au 1er janvier 2019.

## 13 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2019

### 13.1 Composition du périmètre

Liste des filiales coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 31/12/2019	% d'intérêt		% de contrôle	
			31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Aixe sur Vienne	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Ambazac	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Bellac	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Bessines	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Chalus	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Châteauneuf	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Châteauponsac	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Le Dorat	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Eymoutiers	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Lauriere	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Vanteaux	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Magnac Laval	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Mézières	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Nantiat	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Nexon	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Nieul	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Oradour sur vayres	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Pierre Buffière	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Rochechouart	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
St Germain	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
St Junien	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
St Laurent	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
St Léonard	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
St Mathieu	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
St Sulpice	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
St Yrieix	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Babylone	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Libération	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Châteauroux	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Aigurande Marche Berrichonne	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Ardentes	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Argenton	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Belabre	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Le Blanc	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Buzançais	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Chatillon	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
La Chatre	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Ecueillé	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Eguzon	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Issoudun	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Levroux	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Mézières en Brenne	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Neuvy st sepulchre	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
St Aout	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
St Benoit du Sault	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
St Christophe	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
St Gaultier	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Ste Sévère	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Tournon	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Valençay	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Vatan	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%

### **13.2 Opérations de titrisation et fonds dédiés**

Pour plus de détails sur ces opérations de titrisation et sur l'indication de la valeur comptable des actifs concernés et des passifs associés, il est possible de se reporter à la note 6.6 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

Les Caisses régionales depuis 2015 ont participé à plusieurs titrisations True Sale. Ces titrisations sont des RMBS français soit autosouscrits (FCT Crédit Agricole Habitat 2015), soit placés dans le marché par le Groupe (FCT Crédit Agricole Habitat 2017 et FCT Crédit Agricole Habitat 2018).

Ces opérations se traduisent par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales et éventuellement LCL pour certains FCT, à un FCT (un par titrisation). Les FCT sont consolidés au sein du groupe Crédit Agricole

Dans le cadre de ces titrisations, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 230.962 millions d'euros aux FCT.

Au 31 décembre 2019 la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées aux FCT.

## 14 Participations et entités structurées non consolidées

### 14.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés à la juste valeur par résultat ou la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

#### 14.1.1 Entités non intégrées dans le périmètre de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable non intégrées dans le périmètre de consolidation, sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Entités non consolidées	Siège social	% d'intérêt		Motif d'exclusion du périmètre de consolidation
		31/12/2019	31/12/2018	
29 BD de VANTEAUX	France	98,58%	98,58%	Entité non significative
SAINT LUC INVESTISSEMENT	France	99,80%	99,80%	Entité non significative
CENTRE PIERRE INVESTISSEMENT	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
PATRIMOINE PIERRE	France	99,79%	99,79%	Entité non significative
CACO IMMOBILIER	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
CENTRE OUEST EXPANSION	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
SQUARE HABITAT CENTRE OUEST	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
SAS VILLAGE BY CA CHATEAUROUX	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
CEI TP	France	25,00%	25,00%	Entité non significative
SAS GIBAUDERIE	France	25,00%	25,00%	Entité non significative

#### 14.1.2 Titres de participation non consolidés et présentant un caractère significatif

Les titres de participation représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 % n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Titres de participation non consolidées	Siège social	% d'intérêt		Montant des capitaux propres (1)	Résultat du dernier exercice (1)
		31/12/2019	31/12/2018		
LIMOGES BIOMASSE ENERGIE	France	39,50%	39,50%	3.155K€	328K€

(1) Le montant des capitaux propres et le résultat du dernier exercice peuvent être omis lorsque, en raison de leur nature, leur divulgation porterait gravement préjudice à une des entreprises auxquelles elles se rapportent. Dans ce cas, il est fait mention du caractère incomplet des informations données.

## **15 Événements postérieurs au 31 décembre 2019**

### **➤ Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Crédit Agricole S.A. démantèlera le 2 mars 2020 35% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest, cette opération se traduira par une baisse des engagements donnés de 51 millions d'euros et une baisse du dépôt de garantie apporté à Crédit Agricole S.A de 17 millions d'euros.